



# LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

**SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS**

**SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE**

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



LUCIEN ANCHIERRI, RTM

■ A droite : la baraque au terminus de la route (altitude 1 800 m) enfouie sous la neige (2,50 m de neige tassée), le 20 mai 1970.

## De Fremezan, vue sur le col du Glandon

## Le calendrier des animations

Durant les vacances de Noël, l'office de tourisme (OT) de Saint-Colomban a programmé la visite du père Noël (le 24 à 14 h 30 au pied des pistes), et un après-midi dédié aux enfants (le 31, à la salle hors sac de La Pierre) suivi d'une descente aux flambeaux, d'un feu d'artifice, et d'un apéritif pour tous (gratuit).

Mais dès le 22 décembre (et le 29 décembre ainsi que tous les lundis des vacances de février et mars), à 18 heures, c'était le pot d'accueil à la Maison du tourisme pour découvrir, autour d'un *green* chaud ou d'un chocolat chaud, le programme des animations et des activités de la semaine. Cette année, c'est le Club des sports des Villards qui s'est proposé pour animer la dernière nuit de l'année (il y avait 300 personnes !). Étaient prévues aussi durant ces deux semaines de fin d'année, l'ouverture de la Maison du patrimoine et des sorties en montagne. Ces animations seront également proposées – avec quelques autres – durant les vacances scolaires de février (*lire ci-dessous*), la fermeture de la station étant prévue pour le 29 mars.

Mais en absence de neige durant la première semaine de Noël, l'OT a dû compléter son programme avec un jeu de piste, des activités manuelles, des balades à poney, la visite du garage de la dameuse, la présentation du métier de pisteur, une démonstration d'évacuation du télésiège, un concours de pétanque, des randonnées pédestres, un atelier culinaire, des animations dans l'atelier de Simon Cartier-Lange, etc. Et le 23 et le 26 décembre, une navette a permis aux skieurs de rallier La Toussuire, seule station des Sybelles qui ait bien voulu accepter les clients villarins...

Heureusement, le 27 décembre la neige est enfin tombée...

### JANVIER

• **vendredi 2, mardi 6, mardi 13, mardi 20 et mardi 27** : sorties en raquettes en Belledonne avec un accompagnateur en montagne. A partir de 8 ans. Inscriptions obligatoires à l'OT (15 euros par adulte et 12 euros par enfant ; départ à 13 h 30).

• **samedi 17 et dimanche 18** : 14<sup>e</sup> Journée nationale de la raquette à neige organisée, aux Villards, par l'OT. Ce week-end, destiné au grand public, a été créé en 2000 par les accompagnateurs en montagne pour développer la pratique de l'activité dans de bonnes conditions d'encadrement, de sécurité des pratiquants et de respect du milieu naturel.

### FÉVRIER

• **mardi 10 et mardi 24** : en partenariat avec la Fondation pour l'action culturelle internationale en montagne (Facim), l'OT organise un circuit guidé sur le thème « Escapade patrimoine dans la vallée des Villards », de 13 h 30 à 17 heures. Un verre de l'amitié sera servi à l'issue du circuit, à la Maison du patrimoine (gratuit).

• **mardi 10, mardi 17 et mardi 24** : de 16 heures à 18 heures, ouverture de la Maison du patrimoine. Entrée libre.

• **mercredi 11, vendredi 13, mardi 17, vendredi 20, mercredi 25 et vendredi 27** : sorties en raquettes en Belledonne avec un accompagnateur en montagne. A partir de 8 ans. Inscriptions obligatoires à l'OT (15 euros par adulte et 12 euros par enfant ; départ à 13 h 30).

• **mercredi 11 et mercredi 25**: Gilles Henry propose une échappée belle nocturne... Balade en raquettes suivie d'une soirée « fondue » ou « raclette » à l'*Hôtel de la poste* (20 euros par personne ; inscriptions à l'OT ; départ à 18 h 30).

• **jeudi 12** : « Kid's Villards » ou la journée des enfants avec ateliers de confection, structures gonflables, crêpes, etc.

• **mardi 17** : soirée loto à la salle des fêtes de Saint-Colomban (à partir de 20 heures ; nombreux lots).

• **jeudi 19** : après-midi maquillage et jeux en bois à la salle hors sac de La Pierre. A 17 heures, sur le front de neige, Zumba des neiges suivie d'une descente aux flambeaux et du vin et chocolat chauds.

• **dimanche 22** : 16<sup>e</sup> édition de la Sybelles-Villarinch, course de ski de montagne dans le massif de Belledonne, pour les sportifs amateurs de traces en espaces vierges (organisée par l'OT).

• **jeudi 26** : à 14 heures, au pied des pistes, balade dans la ferme pédagogique de Juliette Castagneris (agneaux, poules, lapins, cochon, etc.) Maquillage et jeux en bois dans la salle hors sac. A 18 heures, descente aux flambeaux et vin et chocolat chauds offerts.

• **jeudi 26** : « Nocti-St-Col », épreuve de ski de randonnée, en relais, par équipes, sur la piste de Rogemont. Début de l'épreuve à 19 heures (inscriptions à l'OT).

### MARS

• **mardi 3, vendredi 6, mardi 10, mardi 17 et mardi 24** : sorties en raquettes en Belledonne avec un accompagnateur en montagne. A partir de 8 ans. Inscriptions obligatoires à l'OT (15 euros par adulte et 12 euros par enfant ; départ à 13 h 30).

• **mardi 3** : de 16 heures à 18 heures, ouverture de la Maison du patrimoine. Entrée libre.

• **mardi 3** : « balade à la lanterne » suivie d'une soirée à la salle des fêtes autour des contes et des légendes de nos montagnes, avec Zian (gratuit).

• **jeudi 5** : au pied des pistes : initiation au biathlon (gratuit), suivie d'une descente aux flambeaux et du vin et chocolat chauds offerts.

## ■ BRÈVE

► **VEILLÉE DE NOËL.** Près de 80 personnes ont assisté à la veillée de Noël organisée dans l'église (chauffée) de Saint-Colomban. Il y avait là, réunis, des Villarins et des vacanciers dont un bon nombre venaient de la nouvelle résidence ouverte au Mollaret récemment. Autour de la crèche ce fut tour à tour chants, prières religieuses et un conte profane intitulé Le Noël du père Martin, interprété par 6 per-

sonnes et qui commençait ainsi : « *Ouvre tes oreilles, ouvre ton cœur, écoute* », tout un symbole. Cette veillée s'est terminée par les vin et chocolat chauds offerts par la municipalité de Saint-Colomban. Il faut remercier les bénévoles et l'équipe d'animation paroissiale qui prépare cette veillée tout en regrettant que la vallée des Villards ne connaisse plus de vraie messe de Noël... – (C. Mayoux.)

Conséquence d'une pénurie de neige, la station de Saint-Colomban n'a pas pu lancer sa saison le 19 décembre date annoncée pour la journée de pré-ouverture qui lance habituellement la saison. C'était pourtant l'ouverture qu'il fallait « réussir » car, après bien des péripéties, une nouvelle résidence ouvrirait ses portes au Mollaret, vingt ans après celle de La Perrière (*lire page 3*).

Tout le monde était prêt, moral gonflé par la perspective – nouvelle et tant attendue – d'un afflux de touristes... Cette situation n'a rien d'exceptionnel. Depuis quelques années on est habitué à des enneigements tardifs, et la journée de pré-ouverture (qui permet de skier gratuitement en téléchargeant un bon d'invitation sur Internet) a connu bien des fortunes diverses. Il y a 3 ans, lors de sa création, elle avait même été carrément annulée par manque d'enneigement...

Cette année, l'automne a été exceptionnellement doux. Il n'a gelé fortement qu'une fois (- 7 °C, le 10 décembre à Lachal) et très peu de temps. D'ailleurs, quelques jours plus tard, un forsythia fleurissait au Premier-Villard... Dans ces conditions, même les canons à neige sont de peu de secours et très peu de neige a pu être fabriquée.

Durant cette première semaine de Noël, l'inquiétude a donc été vive chez les professionnels et les saisonniers dont l'embauche avait été naturellement différée. La commission communale de sécurité a visité le domaine skiable le 17 décembre et autorisé l'ouverture du télésiège de l'Ormet aux piétons pour desservir l'*Auberge du Coin*. Pour pallier le manque de neige et faire patienter les vacanciers, l'office de tourisme de Saint-Colomban avait mis en place des animations complémentaires, et la commission communale du tourisme, réunie le 18 décembre par Anne-Karine Favre-Bonté, avait instauré la mise en place de navettes à destination de La Toussuire.

Dans le fond, cette situation a été bien acceptée par les touristes qui en ont profité pour découvrir le pays.

C'est néanmoins avec un grand soulagement que les professionnels ont vu la

neige tomber à gros flocons, le 27 décembre toute la journée (50 cm à Saint-Colomban) puis encore le 28 (25 cm), suivie de quelques gelées à - 12 °C. Si bien que c'est avec une couche correcte que l'ouverture du domaine skiable s'est faite, en trois temps : le 28 décembre (Épinette, télésiège de l'Ormet), le 29 décembre (Bellard et liaison Sybelles), et le 30 décembre (Rogemont et téléski de l'Ormet).

Les précipitations de neige du 27 décembre, bien qu'annoncées par Météo France, ont perturbé la circulation. Ce jour-là, aux Villards, la départementale n'a été déneigée qu'une fois, tôt le matin (manque de matériel ? manque de personnel ?), la priorité étant donnée au bus de la vallée. A Saint-Colomban, il y a eu 2 accidents : Valentin Rochat, l'entraîneur du Club des sports des Villards, est sorti de la route au pont de Nantchenu avec le minibus communal et a fait des tonneaux, heureusement sans gravité. Il était seul à bord. Un pisteur de la station a fait de même avec son véhicule dans les Voutes.

En fin de journée, à peine 25 % des vacanciers étaient arrivés à Saint-Colomban, les autres étant bloqués sur la route et dirigés vers des centres d'hébergement d'urgence. « *Et les maires étaient au courant de rien ! fulmine un élu, on a eu les infos par la télé et il a fallu prévenir les résidences à 21 h 30 pour leur donner un numéro vert et recommander aux responsables de ne plus autoriser les vacanciers à monter à Saint-Col parce que des voitures en travers gênaient la circulation...* » S'en seraient suivis des échanges « musclés » avec la sous-préfecture.

Début décembre, un premier pointage indiquait que les taux des réservations étaient de l'ordre de 57 % pour la 1<sup>re</sup> semaine de Noël et de 78 % pour la seconde. En janvier on était à 10 %, mais entre 32 % et 44 % pour février selon les semaines. Ces premières tendances se sont largement confirmées puisque pour les deux semaines de fin d'année c'était plein partout, au camping et dans les gîtes collectifs, à La Perrière et au Mollaret (le remplissage n'étant là que de 2/3 la première semaine, Goélia ayant dirigé 1/3 de sa clientèle vers d'autres stations moins mal loties en neige...). Février s'annonce également très bon, l'école de ski refusant déjà semble-t-il de réserver des cours particuliers par manque de moniteurs...

Le domaine skiable villarin n'a pas connu d'évolution cette année. Des améliorations étaient prévues à l'automne mais les autorisations nécessaires n'ont pas été renvoyées à temps (ni toutes signées car certains propriétaires ont refusé qu'on passe sur leurs parcelles...). Ces travaux ont donc été reportés en 2015. Ils consistaient à faire des terrasses sur le secteur des Conches, juste avant le « S » des Bouyans, afin de sécuriser les glissements du manteau neigeux qui apparaissent tout au long de l'hiver et quelle que soit le type de neige sans que le phénomène soit expliqué.

Certaines travées de la passerelle de La Pierre ont été sécurisées et le platelage nettoyé pour éliminer les mousses et autres végétaux afin que les bastinges sèchent, et la piste « verte » de La Pierre a été remodelée et enherbée. Des reprises de drains et d'évacuations d'eau ont également été faites.



M. BOUCHET-FLOCHET

■ Autour de la crèche.

## IMMOBILIER

## La résidence du Mollaret mise en service

La résidence du Mollaret compte 64 appartements (415 lits). C'est la société Goélia, gestionnaire de résidences et de clubs de vacances, qui a été chargée de les gérer. Pour Noël, seuls 38 appartements (244 lits) ont été mis en location ; les lits restant le seront probablement dès cet été mais plus sûrement pour l'hiver 2016.

Le 7 novembre, les élus de Saint-Colomban étaient invités par Goélia pour une visite (l'inauguration officielle n'étant prévue qu'au printemps prochain). Étaient aussi invités les conseillers municipaux du mandat précédent (2008-2014) et le conseil d'administration de l'OT.

Cette construction a démarré en mars 2009 et a connu bien des péripéties : abandon de la société CLID qui avait lancé le projet, faillite de Gandia, plusieurs changements de promoteurs, etc.

Avec cette ouverture, le parc immobilier villarin s'accroît 40 %. Il compte désormais quelque 800 lits professionnels qui viennent s'ajouter aux 20 700 lits des Sybelles, « une station qui connaît, selon Alexandre Maulin, son directeur, encore des évolutions afin d'assurer sa pérennité ». Des évolutions qu'il associe aussi aux capacités globales des Sybelles dont les marges de progression en matière d'accueil de clientèle frôleraient, selon lui, « les 30 % ».

L'Association des amis des Villards a passé un accord avec Goélia en vertu duquel chaque adhérent de l'association à jour de sa cotisation peut bénéficier d'une réduction de 10 % sur les tarifs de réservation d'une semaine de vacances dans une résidence Goélia. A Saint-Colomban naturellement (résidence du Mollaret) mais aussi dans toutes les rési-

dences Goélia de France métropolitaine et de Corse. Cette réduction peut se cumuler avec d'autres promotions éventuellement en cours. Pour réserver, il faut aller sur le site Internet de Goélia (<http://www.goelia.com>) et se connecter avec un identifiant et un mot de passe qui sera changé régulièrement (mensuellement sans doute). Préalablement à toute réservation, l'identifiant et le mot de passe sont à demander, par courriel, à l'association ([amis-villards@laposte.net](mailto:amis-villards@laposte.net)). Goélia disposera des informations nécessaires pour vérifier le statut d'adhérent du demandeur. Les adhérents ne disposant pas d'Internet pourront traiter directement chez Goélia par téléphone au 01-60-76-59-00.

Cette réduction ne dispense pas l'adhérent de devoir acquitter, comme n'importe quel client de Goélia, 18 euros de frais de dossier à chaque réservation, un forfait pour les animaux domestiques (à la semaine, à régler sur place) et les taxes touristiques en vigueur sur la commune. Sont également proposées en option une assurance annulation (forfait par logement et par séjour) ou une assurance annulation et multirisque pour le séjour (forfait par logement et par séjour).

Enfin, le client du Mollaret peut réserver via Goélia du matériel de ski à la semaine pour enfants ou adultes (de 26 à 91 euros) et des casques enfants (13 euros) ou adultes (15 euros).

Les forfaits de ski à la semaine peuvent également être réservés en même temps que la location de la semaine de vacances, avec des remises de 20 % environ pour les forfaits semaine Sybelles, et de 10 % pour les forfaits semaine Saint-Colomban.

## Étude de la clientèle villarinche

Selon une étude de la société de conseils Comète (\*), il y avait, en 2013, 2 676 lits dans la vallée des Villards, 549 lits professionnels (« hébergements qui constituent pour leur gestionnaire leur source de revenu principale ou une activité significative », 20,5 % du parc total) et 2 127 lits « diffus » (« lits non marchands, recouvrant les résidences secondaires et les meublés particuliers loués occasionnellement », 79,5 %). (Dans le massif Arvan-Villards, les lits professionnels représentent 46 % du parc immobilier.) Ce nombre de lits professionnels (549) est inférieur à celui qu'on peut établir à partir d'autres sources (documents de l'office de tourisme de Saint-Colomban) : 770 lits (\*\*). La différence est due au fait que dans ce cas sont pris en compte tous les lits disponibles hors résidences secondaires.

D'après cette étude, le nombre de nuitées (nuits passées par des touristes dans un hébergement) a été de 47 100 dont 19 300 (41 %) en été 2013 et 27 800 (59 %) en hiver 2013-2014. (Dans le massif Arvan-Villards, la part de l'été est de 27 %.) Durant cet hiver 2013-2014, on a dénombré (à partir des données fournies par les professionnels) 4 633 séjours. Chaque séjour est donc constitué de 6 nuitées et le terme « séjour » est ici synonyme de « semaine ». (Les séjours en saison d'été ne sont pas donnés mais, avec le même ratio, ils seraient de 3 216.)

Plus précisément, ces 4 633 séjours englobent les 2 100 séjours (45,3 %) générés par les 549 lits professionnels et les 2 534 séjours (54,7 %) générés par les 2 127 lits diffus. Sur la saison hivernale (18 semaines) le taux de remplissage a donc été de 21,3 % pour les lits professionnels (soit l'équivalent de 3,8 semaines sur 18, contre 8,5 semaines en Arvan-Villards) et de 6,7 % (1,2 semaine sur 18, 2,5 en Arvan-Villards) pour les lits diffus. Sur l'ensemble des lits (tout hébergement confondu), le taux de remplissage est de 9,6 % (soit 1,7 semaine sur 18...). (En Arvan-Villards, le taux de remplissage des

lits professionnels est de 47 % et celui des lits diffus de 14 % ; il est de 29 % sur l'ensemble des lits.)

L'étude détaille également le nombre de « journées skieur » vendues. Une « journée skieur » équivaut « à la visite dans une station d'un pratiquant des sports de glisse utilisant les remontées mécaniques ». Cette donnée est obtenue « en décomposant en unités "jour" les ventes de titres de transport ». Aux Villards, en 2013-2014, le nombre de « journées skieur » a été de 23 311 qui se décompose ainsi : 7 575 relatives aux forfaits saison (sur la base de 25 « journées skieur » pour 1 forfait saison ; il y aurait donc eu 303 forfaits saison vendus) ; 5 773 pour les forfaits de 2 jours et plus ; 9 963 pour les forfaits ½ journée, journée, horaire, etc.

On constate que les « journées skieur » à la ½ journée, journée, etc., représentent 42,7 % du total des « journées skieur » (contre 20 % en Arvan-Villards), et même 63,4 % hors forfait saison. Or ce sont celles qui rapportent le moins. On constate aussi que chaque séjours en saison d'hiver (au nombre de 4 633) correspond à 3,4 « journées skieur ». Enfin, sur l'ensemble des lits (2 676, professionnels et diffus) il y a eu 5 773 « journées skieur » dues aux séjours de 2 jours et plus, soit 2,2 « journées skieur » par lit contre 20 sur le massif Arvan-Villards...

Le rapport décompose ces 5 773 « journées skieur » en 1 378 dues à des séjours de 2 à 5 jours, 4 264 à des séjours de 6 à 8 jours, et 131 à des séjours de 9 jours et plus. En tenant compte des forfaits saison (7 575) et des 9 963 « journées skieur » à la journée, on peut estimer (ce que ne donne pas l'étude) un chiffre d'affaires. Le résultat est très éloigné (supérieur) de celui communiqué par la Satvac pour la saison 2012-2013 (dernier connu) qui serait de 385 000 euros.

(\*) Vallée des Villards : Tableau de bord économique ; bilan hiver 2013-2014 (juin 2014).

(\*\*) Le Petit Villarin, numéro 159 (mars 2012).

## SATVAC ET SAMSO

## Un nouveau directeur, sur fond de DSP

Depuis août dernier, Bernard Baronnat est le nouveau directeur de la Satvac et de la Samsco, les deux sociétés qui gèrent le domaine skiable des Sybelles qui comprend ceux de Saint-Sorlin-d'Arves (Samsco) et du Corbier, de Saint-Jean-d'Arves et de Saint-Colomban (Satvac). Il remplace Franck Miotello dont on dit, dans le milieu, qu'il aurait été licencié.

Sur le domaine skiable villarin, Christophe Ritter et Stéphane Bucher fonctionnent en binôme comme chef d'exploitation et chef des pistes. Sur le terrain, Stéphane Bucher est secondé par Simon Cartier-Lange.

Âgé de 49 ans et originaire de l'Ubaye (Hautes-Alpes), M. Baronnat a commencé sa carrière chez Poma. Parti au Canada, il est ensuite responsable d'exploitation à Vaujany (1992), au Liban (6 mois), puis directeur d'exploitation à Orcières et directeur général de la SEM quand, en 2003, Orcières est repris par le groupe Rémy loisirs devenu Labellemontagne.

Après un an passé à des missions de conseils et d'accompagnement dans la réorganisation de services (damage, maintenance, etc.) notamment à Allos et à la Chapelle-d'Abondance, Bernard Baronnat arrive dans les Sybelles en plein chantier de renouvellement des délégations de service public (DSP) du Corbier et de Saint-Jean-d'Arves pour l'exploitation de leurs remontées mécaniques et la gestion de leurs domaines skiables dont l'échéance arrive à terme le 30 avril 2015.

Les deux communes (Villarembert et Saint-Jean-d'Arves) ont lancé cet automne – séparément – des appels d'offres dont les dates limites de réception des offres ou des demandes de participation étaient fixées au 15 septembre 2014. On ne connaît pas le résultat de ces appels d'offres, mais deux sociétés auraient soumissionné, pour les deux DSP. Depuis, l'une d'elles (Labellemontagne ?) se serait retirée... laissant la voie libre à la Satvac.

Le renouvellement de ces DSP devrait marquer, selon Alexandre Maulin, le coup d'envoi d'une campagne d'investissement de 25 millions d'euros : « Une reconfiguration [du domaine skiable] de 15 millions d'euros puis le renouvellement des pistes et de la répartition des flux [des skieurs] pour 10 millions d'euros. »

A Saint-Colomban, la DSP détenue par la Satvac depuis décembre 1998, prend fin en août 2016. On ne sait pas si des négociations sont en cours pour le renouvellement de cette DSP dont la convention prévoit des redevances annuelles (intitulées « pénalités »), de la commune au délégataire, redevances dont la légalité n'a jamais été vraiment contrôlée par les municipalités successives. Fin 2014, la commune de Saint-Colomban devrait à la Satvac (pénalités « régulières » plus pénalités de retard) quelque 850 000 euros..., une somme dont un peu plus de la moitié seulement est inscrite au budget 2014.

## COMMERCE

## Changement provisoire à la boulangerie

Le 13 octobre 2014, M. et Mme Taleb, gérant de la boulangerie du Prin (Le Comberousse), ont informé la mairie de Saint-Colomban qu'ils cesseraient leurs activités le 30 novembre 2014, dénonçant ainsi le contrat de gérance les liant à la commune de Saint-Colomban. Fin octobre, une affiche apposée sur la devanture indiquait une fermeture pour le 5 novembre 2014 « pour congés ».

La raison de cette décision n'a pas été rendue publique mais, selon des indiscretions, M. et Mme Taleb n'auraient jamais atteint le chiffre d'affaires annoncé au moment de leur installation (« 130 000 euros » selon eux). Les gérants avaient déjà manifesté leur mécontentement en ne participant pas à la fête du col (31 août), sans prévenir les organisateurs de leur défection. M. et Mme Taleb avaient pris leur fonction en janvier 2011.

Bien que ce bail n'ait pas été dénoncé dans les délais, la municipalité de Saint-Colomban a lancé un appel à candidatures pour recruter un boulanger avant la saison d'hiver. Plusieurs demandes auraient été examinées. Mais les candidats pressentis ne pouvant débiter avant le printemps, une solution provi-

soire fonctionne depuis le 21 décembre.

La boulangerie est livrée tous les matins par un boulanger de Saint-Michel-de-Maurienne(\*). Tenue par Monique Pautasso, elle est ouverte tous les jours de 7 h 30 à 12 h 30 et de 17 heures à 19 h 30. Il n'est pas nécessaire de commander son pain sauf si la commande est importante (collectivités) en appelant au 06-77-77-98-45. On trouve également quelques produits d'épicerie.

Un système « drive » a également été mis en place. En commandant ses courses sur le site Internet d'Intermarché d'Hermillon ([www.drive.intermarche.com](http://www.drive.intermarche.com)), le lundi, le mercredi et le samedi avant 13 heures, on peut les récupérer le même jour à 17 h 30 à la résidence du Mollaret (uniquement pour les clients de Goélia, gestionnaire de la résidence), ou entre 18 heures et 19 heures à la boulangerie du Comberousse. Gilbert Pautasso, premier adjoint, est principalement chargé de les acheminer d'Hermillon avec un véhicule communal.

(\*) Service de panification qui livre les autres stations. A Saint-Étienne-de-Cuines, la boulangerie Taboury, contactée, n'ouvre plus que le matin et son propriétaire chercherait un repaire pour partir à la retraite...

## « L'information circule mal »

Le 23 septembre le comité de direction de l'office de tourisme (OT) de Saint-Colomban a dressé un bilan complet de l'été, discutant du « comportement de la clientèle, de la fréquentation, de l'enquête de satisfaction, de la répartition et du remplissage des lits, de l'occupation des gîtes de la commune, de la fréquentation des infrastructures, du site Internet, des activités des prestataires, des manifestations sportives, etc. » (lire contre).

Ce bilan a été jugé globalement positif compte tenu du budget (en baisse) qui avait été affecté à l'animation. Sur le plan financier, la saison est déficitaire de quelque 4 500 euros dont les 2/3 pour la seule fête du 15-Août. Ce qui est somme toute « raisonnable », l'expérience montrant qu'il est bien difficile de monter des animations bénéficiaires...

Parmi les satisfactions : la marche gourmande a accueilli 48 personnes (Martine Ferroud a fait remarquer « que l'organisation de cette manifestation fut très sportive pour Solenn Clavel et Pauline Gomes-Léal qui, tout au long de la journée, ont transporté et installé du matériel à la faveur de chacune des étapes ») ; 68 personnes ont participé à la Villarinche malgré une pluie diluvienne ininterrompue ce jour-là (« ce sont les concurrents qui ont insisté pour que l'épreuve ne soit pas annulée ») ; le loto a séduit 155 personnes ; etc.

Le 15-Août fut traditionnel (mais peut-on innover dans ce domaine ?). « Le lieu de l'apéritif (parking du nouveau cimetière) a déplu aux commerçants et à de nombreux Villarins. Il y avait néanmoins autant de monde que les autres années ; seule gêne : l'absence d'un point d'eau. »

Ce décentrement, suggéré par l'OT, avait été entériné par la commission communale des travaux et, donc, par la municipalité qui avait pris un arrêté pour couper la route départementale entre le Martinan et le tilleul avec mise en place d'une déviation. Ceci afin de permettre, selon un élu, « un défilé en toute sécurité, et éviter au personnel de l'OT de se faire invectiver au moment de régler la circulation, ce qui est courant quand la route n'est pas coupée officiellement ».

Parmi les nouveautés, l'accueil, le 4 août, d'une étape de canicross : « Belle manifestation, bien organisée qui a apporté de la "vie" avec un nombre impressionnant de camping-cars garés sur le front de neige. » Si certains ont estimé « élevée la dépense liée aux repas d'une trentaine de bénévoles, d'autres ont plaidé pour le retour de cette manifestation ».

► **CLUB ENFANTS.** Pour des raisons d'économie, cet été, le club enfants avait réduit son budget à 6 620 euros (il n'a pas été dépassé). Il n'y avait donc que 2 animatrices (au lieu de 3 habituellement), le nombre des enfants accueillis était limité à 20, et les navettes pour les enfants de Sainte-Marie-de-Cuines avaient été supprimées. Le club a reçu davantage d'enfants de vacanciers que de locaux (ce qui est probablement dû au fait que les enfants de Sainte-Marie-de-Cuines sont devenus des vacanciers alors qu'ils étaient jusque-là considérés comme des locaux), et 28 % des enfants avaient moins de 6 ans. Les courbes de fréquentation restent sensiblement les mêmes d'une année sur l'autre, avec une affluence plus importante le jeudi, seul jour où

C'est à cette réunion de fin de saison estivale que Céline Rostaing-Troux a démissionné de la présidence et du comité de direction. Regrettant « les incertitudes qui ont pesé et qui pèsent encore sur l'avenir et le rôle de l'OT », mais également « que l'information circule mal (...) ce qui pénalise le client, l'équipe et la structure dans ses missions ».

Selon Céline Rostaing-Troux, il y aurait « un manque de définition dans les missions de l'OT, une "défaillance" du comité de direction dans sa mission de décideur d'actions, un manque de hiérarchie pour ensuite faire appliquer les décisions et donc une répercussion directe sur la qualité et la mise en application de ses ordres de mission. »

Prenant l'exemple de la journée du 15 août, Céline Rostaing-Troux a « regretté qu'aucune des trois salariées n'aient pu "superviser" la journée en se consacrant à l'accueil des artisans et des intervenants bénévoles, à la coordination des événements, à la prise de photos pour la communication, la publicité et la communication, à la collecte des avis pour un bilan, etc., car le travail de chacune, ce jour-là, s'est "réduit", à des activités isolées, sans vision globale de l'animation » proposée.

Faute de candidat, c'est Pierre-Yves Bonnavard, maire de Saint-Colomban, qui assure la présidence par intérim, Arnaud Jansen demeurant vice-président.

Pour le nouveau président : « Cette situation temporaire, dans l'attente de la mise en place d'un syndicat intercommunal entre Saint-Colomban et Saint-Alban pour une implication des deux communes dans la structure, permettra au comité de direction de travailler sur l'avenir de l'office de tourisme et de trouver une solution pour le long terme, tout en permettant un fonctionnement régulier. »

Suite aux démissions de Céline Rostaing-Troux et Christophe Favre-Novel, trois postes de membres titulaires étaient vacants au comité de direction. Patricia Valcke, conseillère municipale à Saint-Alban, n'a pas souhaité devenir déléguée titulaire et reste provisoirement déléguée suppléante tant que l'OT n'est pas (re)devenu celui de la vallée des Villards. La candidature de Georges Quézel-Amburnaz (présentée par Pierre-Yves Bonnavard) a fait débat (« quelqu'un de Saint-Alban peut-il siéger au comité de direction de l'OT de Saint-Colomban ? »). Mais elle a finalement été acceptée le 4 novembre 2014 par 6 voix pour et 2 abstentions : Sandrine Ramos Camacho et Anne-Karine Favre-Bonté.

une activité équestre était proposée. A cause du mauvais temps, « il a fallu très souvent avoir recours au "système D" avec parfois un nombre d'enfants limité à 3, et en une ou deux occasions l'obligation de refuser des enfants. Par ailleurs, certains parents ont craint de ne pouvoir inscrire leurs enfants à l'arrivée sur place et ont, par conséquent, pris d'autres dispositions ». Répondant à une question de Patricia Valcke, Solenn Clavel, qui présentait ce bilan au comité de direction (29 septembre), a indiqué que « la réduction budgétaire s'est naturellement faite ressentir notamment au niveau du transport des enfants et qu'il a fallu se débrouiller ». Anne-Karine Favre-Bonté a jugé que « se débrouiller [c'était] bien, mais pas normal dans ce cadre-là ».

## L'ÉTÉ EN BREF

• C'est le complexe équestre du Grand Arc (Saint-Rémy-de-Maurienne) qui a tenu le centre équestre de Saint-Colomban. Selon le responsable, la saison a été satisfaisante malgré la pluie (une seule journée d'annulation) et « le contact a été bon avec la clientèle venue des Villards mais également des Hurtières, Saint-Jean-de-Maurienne ou Saint-Michel-de-Maurienne ; aucun retour négatif ». « Le système de réservation obligatoire et les créneaux d'ouverture, sur quelques jours par semaine, ont provoqué une affluence qu'il n'y aurait pas forcément eue si le centre avait été ouvert en continu tout l'été. »

• 116 : c'est le nombre de cartes de randonnées pédestres vendues cet été par l'office de tourisme.

• Proposant environ 3 000 ouvrages, la bibliothèque intercommunale de la vallée des Villards a connu – le mauvais temps aidant, probablement – « sa meilleure fréquentation depuis son ouverture, au printemps 2007, avec 424 livres empruntés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 29 août 2014 (soit une trentaine d'ouvrages à chacune de ses ouvertures) ».

• Après un regain d'intérêt en 2013, l'utilisation du court de tennis a baissé, se réduisant à 4 heures par jour en moyenne durant les mois de juillet et août, contre 6 heures l'an dernier durant les mêmes créneaux horaires.

• Hors journée du 15 août, l'office de tourisme a accueilli 1 046 visiteurs en juillet (contre 998 l'an passé) et 1 403 en août (1 321 l'an passé). Les demandes les plus fréquentes concernent les itinéraires de randonnées pédestres, les sites à découvrir, les animations hebdomadaires (sur place ou dans un proche périmètre), les villes à visiter (Annecy, Aix-les-Bains, Suze...), les jours de marchés, l'artisanat local, etc., loin devant les commerces et les restaurants...

• Six personnes seulement ont répondu à l'enquête de satisfaction qui n'a donc pas pu être analysée...

• Le vacancier villarin « moyen » est Français à 95 % (!). Aux animations proposées, « il préfère vivre son temps de vacances sans contrainte, à la recherche

graphiques simultanément : la vallée des Villards et Saint-François-Longchamp, avec des randonnées proposées sur les deux sites. Et dans l'ensemble, selon lui, si la clientèle en provenance de Saint-François-Longchamp est stable, celle des Villards serait plutôt en baisse. Cependant, si les vacanciers villarins ne semblent pas adhérer à l'offre de randonnée accompagnée, c'est-à-dire payante, « cette activité resterait, pour l'OT, une valeur sûre, à orienter selon la demande » même si leurs souhaits, exprimés de manière récurrente, « peuvent parfois paraître étonnants comme, par exemple, la création de chemins à thème et de chemins accessibles aux poussettes pour ne pas avoir à porter les enfants en bas âge ». Sur ce point, l'office de tourisme estime qu'il « faudra sans doute tenir compte de ces demandes si nous voulons être en cohérence avec l'image de station familiale que nous voulons véhiculer ».

d'infrastructures de loisirs ou de chemins de randonnée pédestre » (lire ci-dessous). Particularité villarinche bien connue : les trois premières semaines d'août voient le retour d'un nombre important de résidents secondaires. Et, curieusement, « ce sont ces vacanciers-là qui sont, en règle générale, très demandeurs d'animations ».

• Site Internet. Du 1<sup>er</sup> janvier au 22 septembre 2014, 48 030 sessions ont été ouvertes par 23 487 utilisateurs ; 128 115 pages ont été vues (soit 2,67 pages par session) ; la durée moyenne des sessions est de 2 mn 10 s ; le taux de rebond est de 59,5 % et le pourcentage de nouvelles sessions de 46,5 %.

• Pêche. Malgré une pratique souvent difficile (« accessibilité parfois longue et malaisée, abords des torrents envahis par les buissons et les arbres, crues importantes en cas d'orage »), l'office de tourisme a vendu cet été, pour le compte de l'Amicale des pêcheurs de l'Arc, dont le président est Jean-Luc Nardin, 53 cartes de pêche toutes catégories confondues (2 000 euros environ).

• Les doléances les plus entendues : « la boulangerie (fonctionnement et rareté des produits vendus) ; absence d'un prospectus détaillé de présentation de la vallée des Villards et du costume traditionnel ; manque de signalétique ou signalétique « farfelue » en fond de combe (pour les excursions difficiles à très difficiles) ou sur les sentiers de randonnées ».

• Sandrine Ramos Camacho a proposé que « dans un souci de communication et d'identification (...) le personnel de l'office de tourisme soit vêtu aux couleurs des stations ». Une suggestion (veste, bonnet, etc.) devrait être présentée prochainement aux membres du comité de direction.

• La brochure annuelle d'information va être remplacée par une brochure saisonnière (hiver, été). Son format de poche permettra de la distribuer plus facilement sur les pistes. Quant aux logos qu'il serait pertinent d'utiliser sur ce document, le comité de direction va « faire appel à des professionnels pour être conseillé et ainsi communiquer au mieux ».

## ÉVÈNEMENT

## Le Tour de France attendu deux fois aux Villards

Pour sa 102<sup>e</sup> édition, le Tour de France traversera 2 fois la vallée des Villards : le jeudi 23 juillet 2015, à la descente, au cours de l'étape Gap – Saint-Jean-de-Maurienne, et le vendredi 24 juillet, à la montée, au cours de l'étape Saint-Jean-de-Maurienne – La Toussuire. Une manifestation sportive de première importance donc pour le massif Arvan-Villards.

Mais ce n'est pas tout. Le dimanche 19 juillet, entre 12 000 et 15 000 cyclo-sportifs grimperont le col du Chaussy et le col du Glandon au cours de l'« Étape du Tour » longue de 142 km entre Saint-Jean-de-Maurienne et La Toussuire, qui ressemblera au Tour Arvan-Villards... Enfin, le samedi 29 août, ce sera le passage du Tour de l'Avenir. Le parcours de la dernière étape de cette épreuve n'est pas encore connu mais son arrivée sera jugée aux Bottières (après La Toussuire l'an passé, conformément au partenariat signé pour 7 ans entre le Sivav et la société organisatrice de cette épreuve).

Si on ajoute à tout cela l'opération « Un jour, un col » qui devrait certainement être reconduite durant l'été (date à préciser), et malgré la non-reconduction de la TransMaurienne, voilà un beau programme qui s'annonce pour les amateurs de vélo, pratiquant ou non. Et une belle opportunité pour faire connaître la vallée des Villards même si Pierre-Yves Bonnavard, président du comité de direction de l'office de tourisme (OT), a indiqué, le 23 septembre dernier, que « pour avoir participé à la présentation du parcours, à Paris (...), le col du Glandon ainsi que la vallée des Villards sont très connus et qu'il faut communiquer dans ce sens ». Si l'on en juge par les documents déjà disponibles sur Internet, ce sera bougrement nécessaire tant le col du Glandon y est toujours mentionné comme la dernière « butte » avant le sommet du col de la Croix-de-Fer... alors qu'il en constitue la seule difficulté.

## Chantal Frasse-Sombet rejoint la mairie de Saint-Alban

Après un peu plus de 25 ans passés à la tête de la promotion du tourisme villardin, au syndicat d'initiative (SI) d'abord (entre 1989 date de sa création et 1999) puis à l'office de tourisme (OT), Chantal Frasse-Sombet a décidé de « tourner la page » pour devenir secrétaire de mairie à Saint-Alban.

Durant cette période, Chantal Frasse-Sombet aura travaillé avec 3 maires, 5 présidents du district ou de la communauté de communes, 16 présidents du SI et de l'OT. La publication de ses souvenirs est attendue avec impatience et curiosité...

Le 5 décembre, il y avait une trentaine de personnes à la salle des fêtes pour son pot de départ parmi lesquelles Norbert Combet et Patrick Louadoudi, anciens présidents de la communauté de communes et, pour Norbert Combet, de l'OT, Francis Martin-Fardon, ancien maire de Saint-Colomban et ancien président du SI, Bernard Paret ancien directeur de l'OT. Mais également Pierre-Yves Bonnavard, maire de Saint-Colomban et président de l'OT en exercice, qui a remercié Chantal pour ces 25 années.

Devant ce qui est en passe d'être un événement, le comité de direction de l'OT a lancé une réflexion « sur les opérations de communication à mener » : opération de marquage au sol (dès le printemps), distribution de flyers ventant la saison d'été sur les pistes, dans les hébergements, les commerces, réalisation d'une banderole qui pourrait être mise en place au pied des pistes durant la saison hivernale, etc.

Pour les jours de passage, « il faudra remettre en état le vélo géant qui avait été placé au col du Glandon en 2012 et réfléchir à un décor géant visible à la télévision ». Jacqueline Dupenloup et Pierre-Yves Bonnavard ont souligné qu'il fallait peut-être « anticiper les demandes de stationnement et aménager des aires qui pourraient perdurer dans le temps et non pas seulement pour l'événement du Tour de France ».

Devant l'accroissement de la fréquentation (un tour-opérateur aurait déjà contacté la commune de Saint-Colomban pour réserver 500 lits pour la semaine précédant le passage du Tour de France), il conviendrait de soigner l'animation de la vallée.

Parmi les suggestions émises par le comité de direction de l'OT : installer un écran géant sur la place du Chef-Lieu ou dans la salle des fêtes de Saint-Colomban pour suivre les étapes de manière conviviale ; proposer tous les jours des animations afin de renvoyer de la vallée une image dynamique qui donne envie d'y revenir, ou bien programmer chaque semaine une belle animation ; etc.

Une vaste réflexion a été lancée avec les socioprofessionnels et les associations réunis le 5 décembre dernier à l'occasion du pot de départ de Chantal Frasse-Sombet (*lire ci-dessous*), et un groupe de travail va être constitué autour de cet événement majeur de l'été villardin.

Arnaud Jansen, conseil municipal de Saint-Colomban et vice-président de l'OT, a raconté, en substance, qu'aussi loin qu'il remontait dans sa mémoire il se souvenait de la présence de Chantal à l'OT... Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, a dit être ravie de l'accueillir.

Tous se sont accordés pour témoigner qu'elle laissera l'image d'une personne qui avait toujours le sourire et qui était toujours prête à rendre service. Diplômée de tourisme, elle avait aussi des idées précises sur l'animation, et savait gérer l'organisation des manifestations.

Après que Pierre-Yves Bonnavard lui eut remis un bouquet, tout le monde a pris l'apéritif préparé par *Le Triadou*.

Suite à ce départ, Pierre-Yves Bonnavard a souhaité que le comité de direction s'appuie sur Solenn Clavel. Et pour renforcer l'équipe durant la saison hivernale, celui-ci a recruté un Stéphanois de 21 ans, Alexis Merle. Pour son premier emploi, Alexis Merle, qui est guide accompagnateur, sera chargé de l'accueil et de l'animation. Il a pris ses fonctions le 8 décembre et restera en place jusqu'à la fin de la saison, fin mars.

## L' « ÉCHO DES MONTAGNES »

## Sous quelle forme reconduire la fête du col ?

Le bilan de la fête du col, selon sa principale organisatrice, Catherine Davoine, est satisfaisant. Il y a eu une « bonne ambiance générale » et une « très bonne implication des associations locales : Club des sports des Villards, chasseurs, Saint-Col station fleurie, Patrimoine et culture ». Le programme a été « dense et il était difficile de tout voir ».

Pour la prochaine édition, s'il y en a une (mais qui en douterait ?), il faudrait « faire une place encore plus importante aux agriculteurs de nos vallées ». Cette volonté sera la bienvenue, tout le monde ayant jugé anormale leur absence quelles qu'en soient par ailleurs les raisons. Il serait également prévu « d'avoir encore plus de stands de producteurs locaux avec des noix et des chèvres de Belledonne, et de mieux fermer le parking pour faciliter l'installation des stands ». Enfin, les chasseurs se sont

« engagés à s'occuper du montage des tentes ». Et « si l'an dernier, nous avons organisé, en amont de la fête, les états généraux du pastoralisme et des loups pour répondre aux difficultés de nos agriculteurs et transhumants, il conviendra en 2015 de prévoir des rencontres de la montagne qui mettront autour de la table élus, professionnels du tourisme et agriculteurs pour échanger sur le devenir de nos territoires ».

Avec « un chiffre global de l'événement » de 15 400 euros, le bilan financier serait également satisfaisant notamment pour les associations (2 000 euros de bénéfices) et la commune de Saint-Colomban qui n'aura probablement pas à verser la totalité de la subvention initiale prévue (4 600 euros au lieu de 5 300 euros). Seul bémol : « Ces deux jours n'ont quasiment rien apporté en terme d'hébergement sur la commune. »

### PARC NATUREL RÉGIONAL DE BELLEDONNE

## L'association Espace Belledonne officiellement missionnée

Le 13 novembre l'assemblée générale de l'association Espace Belledonne a adopté à la quasi-unanimité des membres présents ou représentés (\*) les nouveaux statuts de l'association pour que celle-ci prenne « officiellement la mission de préfiguration du parc naturel régional de Belledonne » (\*\*).

Cette évolution des statuts était nécessaire après que la Région Rhône-Alpes ait conduit une étude de faisabilité d'un parc naturel régional (PNR) de Belledonne entre 2012 et 2013 et pris une délibération en juin dernier pour lancer la 1<sup>re</sup> étape du processus de création, afin qu'« Espace Belledonne s'organise en association de préfiguration afin de pouvoir porter l'écriture de la charte ». La Région Rhône-Alpes va, dans les mois à venir, organiser la saisie du préfet de Région sur l'opportunité du projet et du périmètre.

Selon M. Édouard Simonian, délégué régional aux parcs naturels régionaux : « D'autres territoires candidats au classement de PNR n'ont pas été soutenus par la Région, faute de consensus local et de richesse patrimoniale avérée. Un projet de PNR, c'est avant tout un regroupement de bonnes volontés autour d'un projet commun. »

A ce jour, il existe 50 PNR en France, dont 7 en Rhône-Alpes. La Région soutient officiellement deux projets : La Dombes et Belledonne. Avec ces deux projets, elle atteindra son objectif d'avoir 20 % de son territoire régional couvert par des PNR.

Bernard Michon, président d'Espace Belledonne, a rappelé que si ce projet de PNR (« qui serait de longue haleine ») était majeur pour Belledonne, il n'y avait pas que ça. Espace Belledonne porte aussi un certain nombre de programmes (Leader, un plan pastoral territorial, un projet agro-environnemental et climatique, peut-être un contrat « espace valléen » en 2015, etc.) qui « permettent avant tout aux acteurs locaux de réaliser des projets sur le territoire ». Il est fondamental pour Belledonne « de conserver cette dynamique en parallèle de l'écriture de la charte, dans les années à venir ».

Dans la discussion, plusieurs questions ont été posées par les membres de l'assemblée générale. Les principales :

- sur la représentativité des communes par

rapport aux acteurs socio-économiques. Si l'objet de l'association est le développement des communes, alors pourquoi pèsent-elles seulement 91 voix sur 230 ? Sur ce point Bernard Michon a expliqué que « l'objet d'Espace Belledonne est de soutenir le développement de l'ensemble du territoire de Belledonne, et (...) le développement des communes passe notamment par le soutien aux activités économiques dans leur globalité. Par ailleurs, cette phase de préfiguration recherche avant tout la construction d'un consensus et d'un projet partagé entre tous les acteurs du territoire. » De son côté, Édouard Simonian a précisé « qu'en fin de compte, ce seront les communes, de manière individuelle, qui délibéreront pour adhérer ou non au projet de charte. Au final la décision leur revient entièrement. »

- sur le siège réservé à un représentant des guides et accompagnateurs de Belledonne. Réponse : « À ce jour il n'y a pas d'organisation de ces professions à l'échelle de Belledonne. (...) Le souhait d'Espace Belledonne est d'inciter ces professionnels à s'organiser à l'échelle de Belledonne pour (...) être représentés [dans] l'association ».

- sur la place des remontées mécaniques du domaine des Sybelles à Espace Belledonne, alors que le territoire de la station n'est pas dans le périmètre. Réponse : « Les liens avec le Sivav semblent importants à développer dans une logique de coopération inter-territoriale et économique. Par ailleurs la commune de Saint-Colomban-des-Villards est une porte d'entrée de la station, et les problématiques de l'activité et des hébergements touristiques la concernent directement. »

- sur la structure qui pilotera le PNR. Réponse : « Une fois celui-ci créé par décret du 1<sup>er</sup> ministre, l'association de préfiguration laissera la place à un syndicat mixte. Les organismes socio-économiques ne pourront pas y siéger mais seront associés aux travaux dans différentes commissions thématiques en charge de faire vivre le projet de charte. »

(\*) Nombre d'adhérents : 90 membres ; 53 membres présents et représentés ; 47 suffrages exprimés.

(\*\*) Source : Relevé de conclusions de l'assemblée générale extraordinaire d'Espace Belledonne (13 novembre 2014, Saint-Pierre-d'Allevard).

## Mille tâches à accomplir !

Les conférences proposées cet été par Patrimoine et culture ont attiré 113 personnes et rapporté 154 euros. Bien qu'un conférencier ait fait part de son étonnement de voir que les entrées étaient payantes, l'association a maintenu (27 septembre 2014) ce principe (2 euros et gratuité pour les adhérents). L'été prochain 3 conférences seront programmées (dates retenues : 24 et 31 juillet, 7 et 21 août 2015). Divers sujets ont été évoqués : les palaces aixois du début du 20<sup>e</sup> siècle (par Guy Cerutti, guide du patrimoine des pays de Savoie et ex-maire de Chavannes) ; qui a volé la Joconde (Guy Cerutti) ; le courrier villarin (André Bitz) ; la transhumance ; l'espionnage dans la vallée ; etc.

Les visites de la Maison du patrimoine sont aussi en hausse : 387 visiteurs (au 20 août). On retrouve les fréquentations de 2012 (387). Satisfaction donc. Cependant : « *Il y a moins de volontaires pour assurer les permanences (13 volontaires pour 14 permanences, Martine Ferroud ayant assuré 13 permanences hors dates officielles). On a même connu des oublis de permanence pour 2 personnes qui s'étaient pourtant engagées...* » Heureusement l'association enregistre l'arrivée de deux nouveaux adhérents actifs : Danièle Nicol (Martinan) et Patrice Gérard (Valmaure).

La Maison du patrimoine sera ouverte aux créneaux habituels. L'exposition de costumes sera maintenue (« *Il faudrait rédiger pour les touristes une petite brochure avec des photos et des textes courts* »), et celle sur les soldats de la guerre 1914-1918 sera augmentée de fiches des soldats morts en 1915 et de tous ceux qui ont fait la guerre (*lire l'appel à documents ci-dessous*).

L'association a participé à l'organisation de la journée De clochers en clochers aux Villards (17 juillet) qui a été saluée lors de la réunion bilan qui s'est tenue le 11 septembre à Saint-Jean-de-Maurienne (et, ce, malgré une absence d'élus municipaux remarquée par les autres communes...). Puis ce fut le 15-Août avec peu de personnes costumées (6 seulement, à cause du temps). Une seule demande a été faite auprès de Martine Ferroud qui a habillé Amandine Cavallès avec le costume de cette dernière alors que l'association dispose de 6 costumes neufs (faits par ses membres)

### Appel à documents

Les membres de l'association Les Villards, patrimoine et culture « remercient vivement toutes les personnes qui ont prêté des photographies et des documents concernant des soldats villarins qui ont participé à la Première Guerre mondiale. Les photographies de soldats sont nécessaires pour une exposition qui s'achèvera en 2018 ; il serait dommage que certains n'y figurent pas ». Aussi, l'association renouvelle sa demande de prêt de photographies de soldats qui seront reproduites et rendues aussitôt à leur propriétaire. Tous ces documents (à numériser ou numérisés) sont à envoyer à l'adresse courriel : martineferroud@gmail.com Par voie postale, les documents sont à adresser à Martine Ferroud, le Chef-Lieu, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards

qui n'ont pas été utilisés cette année et que des prêts sont possibles...

A la fête du col (30 et 31 août 2014), l'association a été « porteuse » pour les repas du samedi soir.

Le 23 mai, 10 personnes ont participé à un voyage à Sézéc avec visite de la filature Arpin, de la fabrique de crozets Rullier, de la tannerie Favre, puis la zone humide et la fruitière de Bourg-Saint-Maurice. L'an prochain, une visite de Conflans et de l'église de Cléry pourrait être envisagée.

L'étiquetage des outils de l'écurie n'a pas été fait : Patrice Gérard veut bien s'en charger. Un outil a trouvé un nom grâce à un visiteur : il s'agit d'un dovoire, instrument utilisé pour doler, c'est-à-dire pour réduire l'épaisseur d'une pièce de bois, aplanir ou réduire l'épaisseur de quelque chose avec un outil tranchant (plane) ; du latin *dolare* = façonner.

Maintenant que la plaque signalant le tilleul est en place, l'association va demander le déplacement du poteau signalant arrêt de bus qui est près de l'oratoire, et le déplacement du panneau de limitation de vitesse à 30 km/h car il présente une gêne pour la prise de photographies.

Divers dons ont été faits par Chantal Nicolas (Lachal) : un cadre d'hommage de la Nation pour Emmanuel Claude Tronel-Peyroz mort le 7 janvier 1915 ; par Jean-Pierre Gabrielli (Le Bessay) : des tenues militaires d'hiver, d'été, d'apparat, un manteau d'officier, 2 paires de guêtres ayant appartenu à Raymond Gabrielli (colonel au 5<sup>e</sup> RTM), des chaussures de ski des années 1930 et des peaux de phoque véritables de Rosette Gabrielli née Rostaing, 2 gobelets et une tasse de la guerre de 1914-1918 ayant appartenu à Emmanuel Rigaud ; d'Armand Cartier-Lange (Premier-Villard) : un casque de soldat de 1914-1918.

Les membres de l'association ont été invités à terminer leurs fiches sur les chambres de bois, les églises, le four Martin-Garin, les monuments aux morts, etc., car le Sivav doit recevoir une nouvelle tranche de subventions du fonds Leader pour la période 2014-2020 et ces fiches pourraient servir à définir des projets communs.

Patrice Gérard s'est proposé pour enregistrer Roger Darves parlant des outils, des récits, des contes et légendes (« la physique »), des chants. Il a également proposé à l'association de mettre en valeur la hache trouvée à Valmaure, d'enregistrer discussions et souvenirs avec des anciens Villarins autour d'une tasse de thé ou de café, de faire une brochure ou une exposition sur les hameaux qui ont disparu (avec photographies anciennes et actuelles), et d'implanter un panneau aux 2 entrées du pays pour signaler la Maison du patrimoine. Martine Ferroud a indiqué vouloir rencontrer M. Barnay, gestionnaire de lits, pour déposer dans les studios et les gîtes des affichettes sur les activités de la Maison du patrimoine.

➔ **ARCHIVAGE.** Le 4 octobre, la table, les chaises et les armoires mises en place dans la Maison du patrimoine par les employés communaux, le 14 mai dernier, ont été installées dans la pièce réservée aux archives. Il reste maintenant à classer ces documents, certainement au printemps prochain.

## Plus « qu'un mot d'or sur nos places »...

Les cérémonies du 11-Novembre, qui coïncidaient cette année avec le centenaire de la déclaration de la Grande Guerre, se sont déroulées devant des assistances sensiblement identiques à celles des années précédentes.

A Saint-Alban, à 10 h 45, devant 7 à 8 dizaines de personnes, Gilbert Émieux, président de l'Association des anciens combattants villarins et représentant, aux Villards, de l'association Le Souvenir français, a procédé avec des enfants de l'école, à l'allumage et au dépôt des lumignons commémoratifs au pied du monument aux morts dont les lettres ont été renouvelées cet automne. Puis Jacqueline Dupenloup, maire de la commune, a cité des vers d'Aragon mis en musique par Léo Ferré sous le titre « Tu n'en revieras pas ».



■ Dépôt de la gerbe à Saint-Alban.

Parlant de ces hommes jeunes et valides qui partaient pour le front, Louis Aragon, qui était l'un d'eux, a écrit : « *Déjà la pierre pense où votre nom s'inscrit / Déjà vous n'êtes plus qu'un mot d'or sur nos places / Déjà le souvenir de vos amours s'efface / Déjà vous n'êtes plus que pour avoir péri* »

Jacqueline Dupenloup s'adressa ensuite aux poilus villarins : « *Aujourd'hui, 100 ans après, ce sont vos noms que nous allons lire, inscrits sur la pierre, petits mots d'or de notre modeste place communale. Car non, vous n'en êtes pas revenus. Vous n'en êtes pas revenus, vous, les morts pour la France de l'année 1914. Pendant les 4 premiers mois de la guerre, d'août à novembre, 454 000 hommes ont été tués, c'est-à-dire le tiers des pertes totales de l'armée française.* »

Parmi eux, neuf Villarins de Saint-Alban : Séraphin Quézel-Yoyon, Jean-Baptiste Emmanuel David-Mecoz, Jacques Vachet-Vallaz, Charles Darves-Bornoz, Joseph Frasse-Sombet, Jean-Baptiste Quézel-Ambrunaz, Jean-Baptiste Frasson-Groux, François Portaz et Jean-Baptiste Frasse-Sombet.

Et Jacqueline Dupenloup de conclure cet hommage par cette anecdote : « *Est-ce l'un d'entre vous qui a gravé, en quittant le pays, ou en y revenant pour quelques jours, qui sait, sur le mur de la petite chapelle des Vouîtes ces quelques lettres : "souvenir de guerre", toujours présentes un siècle plus tard ? C'était un*

*Quézel, mais lequel ? Et en est-il revenu ? Ce 11 novembre 2014, nous vous devons mémoire et respect.* »

Puis ce fut la lecture du texte officiel du secrétaire d'état aux anciens combattants Kader Arif (\*), le dépôt de la gerbe, l'appel aux morts par Albert Cartier et Armand Cartier-Lange, la sonnerie aux morts par Gilbert Darves-Blanc de l'Écho des montagnes, et la minute de silence. Enfin Jacqueline Dupenloup entonna *a cappella la Marseillaise*, rapidement reprise en chœur par le public alors que le clocher de l'église sonnait les 11 coups de 11 heures comme lorsqu'il annonça l'armistice... le 11 novembre 1918.

Une demi-heure plus tard, à Saint-Colomban, la cérémonie a pris un tour plus traditionnel, le maire Pierre-Yves Bonnavard lisant le message officiel qui indiquait notamment : « *Depuis un an, le centenaire de la Grande Guerre mêle intimement mémoire familiale et mémoire nationale. Il est vécu dans chaque commune, chaque famille, chaque foyer. Il rassemble l'État, les communes et les associations. Malgré le temps qui passe et nous éloigne d'un siècle que cette guerre a couvert, le centenaire mobilise les anciens combattants, les jeunes et, au-delà, tous les citoyens rassemblés autour de cette histoire. (...) Aussi, cette journée du 11 novembre est dédiée à la fraternité entre les peuples et à la paix.* »

L'appel aux morts fut fait par Patrick Louadoudi et Georges Maquet, portedrapeau pour la vallée. Après la minute de silence et *la Marseillaise* chantée ici par les enfants de l'école accompagnés par l'assistance (à peine plus nombreuse qu'à Saint-Alban), Pierre-Yves Bonnavard a convié les Villarins présents à un vin d'honneur à l'Hôtel de la poste.

Dans les deux communes, les deux maires ont lancé un appel à documents pour l'association Patrimoine et culture (*lire ci-contre*) qui avait pris l'initiative d'ouvrir, ce jour-là, de 15 heures à 17 heures, la Maison du patrimoine afin que chacun puisse consulter les informations déjà collectées sur les soldats partis en 1914 (les périodes de présence au front, les repos, les permissions, les dates et lieux de blessures, leur nature, les décorations obtenues, etc.).

Christophe Mayoux

(\*) M. Kader Arif a démissionné de ses fonctions ministérielles le 21 novembre 2014.



■ Pose des lumignons à Saint-Colomban.

## REPAS DES ANCIENS

## Tout ce qui peut rapprocher...

C'est le samedi 11 octobre qu'a eu lieu le traditionnel repas des « anciens » de la vallée des Villards. Traditionnel mais quelque peu « particulier » compte tenu des relations parfois « tendues » qui se sont établies depuis quelques mois entre les deux communes au sujet de la nature et de la forme que doit prendre désormais la coopération villaro-villarines après l'extension de la CCVG aux communes du canton... (L'organisation du repas a elle aussi été particulière avec inscriptions prises dans chaque commune et facturation séparée pour chacune d'elles.)

Est-ce pour cette raison que 85 personnes seulement étaient présentes alors qu'on a connu des tablées de 150 convives ? On espère que non... L'an dernier, il est vrai, ils n'étaient déjà qu'une centaine. On était loin, également, des accueils chaleureux et optimistes des petits comités intercommunaux de naguère. Cette année, seuls les deux maires ont pris la parole pour des discours que d'aucuns ont jugés quelque peu « laconiques » sinon « tristounets »...

Pierre-Yves Bonnavard, maire de Saint-Colomban, s'est déclaré « très heureux de se retrouver ensemble », invitant les invités à « s'amuser car, alors, les divisions n'apparaissent plus ». C'est donc qu'il y en a ?

Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, après avoir mentionné les états généraux du pastoralisme et les problèmes liés à la présence du Loup, comme pour mieux souligner que les 2 communes menaient des actions ensemble et avaient des projets communs, a évoqué « une situation pas facile, car une page s'est tournée » rappelant au passage « qu'une structure vieille de 25 ans a disparu » et expliquant que c'était « l'État qui nous (avait) mis dans cette situation, sans donner les clés » pour s'en sortir. Avant de remercier les seniors villarins présents, elle a estimé, sans doute au second degré, que « tout ce qui peut nous rapprocher est bon à prendre ». A bon entendeur...

Il était alors temps d'apprécier le repas préparé par l'Hôtel de la poste : assiette gourmande de canard, pièce de veau, poêlée aux ceps, du fromage sec ou blanc, une assiette de 4 ou 5 desserts, le tout arrosé de Monbazillac et de roussette de Savoie pour les blancs, et de côtes-du-rhône pour le rouge ; les cafés, infusions et champagne finissant de régaler les papilles. Comme toujours, le service des membres du CCAS (aidées de Villarins et Villarines motivés) était impeccable et l'ambiance orchestrée par Bernard Garcia bon enfant. Un bon nombre de convives est resté (certains partant puis revenant) pour déguster en soirée la soupe à l'oignon.

Tout le monde fut enchanté de cette journée. Et comme souvent, de nombreux « anciens » se sont donné rendez-vous l'an prochain sans trop se soucier de la structure administrative qui les inviterait...

Christophe Mayoux



C. MAYOUX

## CHORALE LA VILLARINE

## Cherche choristes désespérément...

La Villarine a tenu son assemblée générale le 4 novembre 2014 à Saint-Colomban. En préambule, Jean-Marc Bordas, président, après avoir excusé l'absence des élus, tout en les remerciant pour leur soutien..., a tenu à louer les membres de la chorale dont quinze étaient présents (2 s'étaient excusés) pour leur implication, les félicitant pour leur assiduité, en particulier ceux qui sont là depuis de nombreuses années.

Il a rappelé l'activité de la saison avec les participations du groupe à plusieurs concerts : pour la Sainte-Cécile, à La Chambre (novembre 2013), à Vourles (le 1<sup>er</sup> décembre 2013), pour la fête de la musique à Saint-Alban, à la messe de célébration de saint Colomban à Saint-Colomban, à Aiton (juin 2014) et à Saint-Colomban (en octobre dernier).

Le bilan de la saison est donc positif d'autant que le groupe a dû s'adapter à la baisse des effectifs. Reste à savoir si la chorale peut continuer à fonctionner avec les nouvelles défections annoncées. En effet, Jacqueline Mugnier a indiqué qu'elle quittait ses fonctions de secrétaire souhaitant vouloir se mettre en retrait pour des raisons personnelles. Mireille Lainez et Geneviève Darves ont également confirmé leur départ. Actuellement ils ne

restent plus que 14 choristes dont 5 des Villards. Il a donc été convenu que la chorale allait se rapprocher du bas de la vallée (Sainte-Marie-de-Cuines) où les possibilités d'engagement peuvent être plus faciles. Et chaque membre doit se mobiliser pour « recruter ».

Les comptes présentés par Jacqueline Brusque, trésorière, montrent qu'il reste à l'association quelque 780 euros pour débuter la saison. Des demandes de subventions seront adressées aux communes. La cotisation reste inchangée à 15 euros.

Le débat qui a suivi a permis à ceux qui le souhaitent d'exprimer leur ressenti et d'évoquer l'avenir. Nicole Lavandier, chef de chœur, a indiqué que « ce groupe peut perdurer ; le travail gagnera en précision et expression, les choristes ont toutes les capacités pour faire vivre les chants sélectionnés ». Quelques projets ont été formulés dont un concert à Saint-Colomban avec invitation des chorales de Saint-Avre (Chœur de Maurienne) et d'Aiton.

La nouvelle saison démarre avec un bureau qui comprend Jean-Marc Bordas, président, Valérie Favre-Teylaz, vice-présidente, Jacqueline Brusque, trésorière, et Annie Ponce, secrétaire.

## AMIS DES VILLARDS

## Renaissance du Téléthon villarin

Depuis 2010 le Téléthon n'était plus organisé aux Villards. Cette année, l'Association des amis des Villards et l'office de tourisme ont convié toutes les associations du pays à s'associer pour le faire renaître.

Le 31 octobre, un petit groupe de bénévoles (autour de Jean-Marc Bordas) a élaboré un programme d'activités pour dégager des fonds entièrement versés au Téléthon. Des subventions (100 euros) avaient été allouées par les communes de Saint-Alban et Saint-Colomban, et par l'Association des amis des Villards. Et le Club des sports des Villards était présent. Pour la première fois, des objets estampillés Téléthon (écharpes, casquettes, bougies...) étaient à vendre mais se sont peu vendus...

Le 6 décembre, date retenue, la marche a rassemblé une trentaine de personnes qui ont fait l'aller et le retour entre les 2 communes pour déguster vin et chocolat chauds (offerts par Marc Vuillermoz) et vendus au profit de la cause. De retour à Saint-Colomban, une vente aux enchères de produits offerts par des Villarins s'est tenue à la salle des fêtes avec tommes, miel, gnôle, génépi, confitures, pâtisseries artisanales, légumes du jardin et fruits du verger, produits artisanaux, etc., et une crécelle qui a rapporté 120 euros et qui a été remise à la Maison du patrimoine. La soirée s'est terminée pour une soixantaine de participants devant une soupe au lard (préparée par Cici) accompagnée de bugnes et de mandarines au dessert. Le bénéfice s'est élevé à 2 004 euros ce qui est remarquable et permet à la vallée des Villards d'apporter – à son échelle – sa pierre à cette œuvre de solidarité.

Sur un autre plan, l'association s'est de tout temps préoccupée de valoriser les activités de randonnée et de promenade en entretenant les chemins et les sentiers, aussi bien ceux qui filent dans les combes que ceux qui circulent entre les hameaux.

Elle a également financé, il y a plusieurs années, l'achat d'une douzaine d'ensembles formés d'une table et de 2 bancs solidaires. Implantés dans les deux communes, proches des hameaux, ces équipements permettent aux promeneurs de faire une halte confortable.

Cet aménagement va se poursuivre. C'est ce qu'a décidé l'association à l'automne dernier. Cependant, sur les chemins de randonnée (par exemple le chemin « balcon », le chemin Pierre-Bozon, etc.), seuls des bancs en bois taillés dans des pièces de mélèze seront installés.

Le choix de l'emplacement de ces structures sera fait ultérieurement. Il se pourrait, pour des raisons pratiques, que ce soit sur des parcelles privées. Dans ce cas des autorisations seront demandées à leurs propriétaires. Des plaques portant l'inscription « Offert par les amis des Villards » seront fixées comme c'est l'usage sur chaque structure qui reste naturellement propriété de l'association, les propriétaires des parcelles (privées ou communales) pouvant à tout moment demander son retrait, auquel cas la structure sera déplacée.

A Saint-Colomban, l'ONF ayant arrêté ses ventes de bois cet été, c'est à Saint-Martin-de-la-Porte (haute Maurienne) que des membres du bureau sont allés acheter 3 billes de bois pour réaliser 2 bancs et un bassin, soit quelque 3,5 m<sup>3</sup> pour 135 euros. Ce qui met les trois structures envisagées à 45 euros pièce environ.

Par ailleurs, la municipalité de Saint-Alban a proposé de céder gratuitement à l'association une bille de mélèze tirée de la forêt du Nant (Premier-Villard) d'où l'on pourrait « sortir » au moins 2 ensembles table-bancs d'environ 2 mètres de long et 80 cm de large pour la table. Un devis a été demandé pour ces travaux à Serge Darves-Blanc, menuisier-ébéniste au Premier-Villard, qui est partant pour les réaliser.

Christophe Mayoux



M. BOUCHET-FLOCHET

■ Sur la route du Téléthon.

## ■ BRÈVE

► **TRANSMAURIENNE.** Les élus de l'Arvan-Villards ont tranché ! La TransMaurienne ne se courra plus dans le massif Arvan-Villards (une étape se déroulait à Saint-Colomban). Pour certains d'entre eux, après plusieurs éditions « l'organisateur Ludovic Valentin organisation (LVO) n'est pas arrivé à faire progresser la TransMaurienne en termes de nombre de participants [sans doute à cause] du profil de cette épreuve qui est trop dur pour le cyclosporitif moyen ». Selon d'autres « le massif Arvan-Villards, ses élus, ses techniciens et ses acteurs économiques ne voyaient pas l'intérêt de poursuivre à investir dans l'organisation d'une épreuve de VTT alors qu'il n'y a pas de produit VTT derrière ». D'autres protagonistes font remarquer « que le budget de l'épreuve va passer sur d'autres manifestations qui pourraient rapporter davantage, comme le souhaitaient depuis longtemps les responsables des remontées mécaniques. Le tout sans, à ce jour, une vraie politique de développement du massif sur tel ou tel domaine (VTT, trail, etc.) ». Devant ce constat, LVO s'est mis à la recherche d'une nouvelle destination. C'est ainsi que la haute Maurienne et la Vanoise ont souhaité récupérer cette épreuve qu'ils avaient créée il y a 20 ans, puis perdue au profit de l'Arvan-Villards et des Sybelles.

## Petits récits des désordres ordinaires (III)

Dans un documentaire diffusé sur Arte le 10 novembre 2014, on a appris que dans les Alpes suisses et italiennes, pour préserver les glaciers des effets dévastateurs du réchauffement climatique, les scientifiques entreprennent, tous les étés, d'en emballer certains dans des bâches isolantes. Celui du Rhône par exemple.

Ce n'est pas encore le cas du glacier de Saint-Sorlin (ou de l'Étandard) qui fait lui aussi l'objet d'études depuis de nombreuses années, notamment par le laboratoire de glaciologie et de géophysique de l'environnement (CNRS, Grenoble).

En 2002, dans ces colonnes, nous avions publié un article reprenant les mesures effectuées par ce laboratoire qui montraient que, depuis 1952, le glacier de Saint-Sorlin avait reculé de 300 mètres (\*). Dans sa partie basse, on voit maintenant un champ de cailloux qui a remplacé la glace d'il y a 20 ou 25 ans qui alimentait le lac Tournant, aujourd'hui disparu. Et si l'on en croit Martin Gerbaux, il n'en restera qu'un quart en 2060 (\*\*).

La lecture de la presse ancienne montre que cette préoccupation climatique ne date pas d'aujourd'hui (*lire ci-dessous, un extrait du Courrier des Alpes du 9 août 1892*). Elle existait déjà alors que l'activité des hommes n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui... Et certains, ancêtres des chercheurs grenoblois, de souligner « l'avantage qu'il y aurait à avoir des renseignements précis sur les glaciers, leurs déplacements, l'écoulement des eaux et, en général, sur tous les phénomènes qui les concernent », en somme d'entreprendre des études...

Avec pour nous, aujourd'hui que les résultats sont connus, cette question : due à l'homme ou à d'autres causes physiques (largement débattues), comment limiter l'augmentation des températures, principale cause de la disparition des glaciers, mais aussi, peut-être, de l'économie liée au ski ?

(\*) *Le Petit Villarin* numéro 119 (mars 2002).

(\*\*) Martin Gerbaux, Thèse de l'université de Grenoble (2005) (*Le Petit Villarin* numéro 139, mars 2007).

## CLIMAT

► LE COURRIER DES ALPES,  
9 AOÛT 1892

La marche des glaciers. On lit dans *La Petite République française* : La catastrophe de Saint-Gervais (12 juillet 1892) a fait ressortir d'une façon terrible l'importance des phénomènes glaciaires et l'avantage qu'il y aurait à avoir des renseignements précis sur les glaciers, leurs déplacements, l'écoulement des eaux et, en général, sur tous les phénomènes qui les concernent. Le prince Roland Bonaparte, qui, depuis quelques années a entrepris une série d'observations sur la marche et la vie des glaciers des hautes Alpes, vient de communiquer à l'Académie des sciences le résultat de ses travaux. Sur seize glaciers qu'il a étudiés, six avançaient, huit reculaient et deux étaient restés stationnaires. En 1890 et en 1891, sur ces mêmes glaciers, six ont avancé, six ont reculé et cinq (*sic*) sont restés stationnaires. Le plus fort avancement dans l'année a été de 41 mètres, et le plus fort recul de 14 mètres.

## AVALANCHE

► LE COURRIER DES ALPES,  
5 FÉVRIER 1891

Saint-Colomban-des-Villards. Le 21 janvier dernier, un terrible accident, qui a failli coûter la vie à plusieurs personnes, s'est produit sur la route de La Chambre à Saint-Colomban-des-Villards. Plusieurs voitures attelées, conduites par cinq hommes, revenaient de La Chambre et étaient arrivées à l'endroit où la route surplombe un ravin très profond au fond duquel roule le Glandon, lorsqu'une énorme avalanche de neige vint s'abattre sur la route, ensevelissant conducteurs et mulets. Heureusement, la neige fut divisée par des pierres et la plus forte masse n'atteignit que la première voiture à laquelle étaient attelés trois mulets. Cet attelage fut enlevé et précipité, avec une violence inouïe, au fond du gouffre où tout arriva en pièces. Les cinq conducteurs en furent quittes pour la peur et parvinrent, avec beaucoup de peine, à dégager leurs attelages que la neige avait ensevelis. Cet accident n'est pas le premier qui se soit produit en cet endroit de la route, il fait sentir une fois de plus la nécessité de faire des travaux pour en éviter le retour.

## INTEMPÉRIES

► LE COURRIER DES ALPES,  
2 JUIN 1868

Le 29 mai dernier à 8 h 30 du soir, un orage épouvantable s'est déchaîné sur les deux communes de Saint-Alban et de Saint-Colomban-des-Villards. L'eau, qui tombait par torrents, mêlée de grêle, a dévasté une étendue de terrain d'environ trois kilomètres de superficie. Les blés et les prés qui se trouvaient sur un terrain en pente ont été détruits en grande partie, surtout les blés d'automne. En un instant, beaucoup d'habitations des villages du Frêne, du Bessay, de Lachenal et de Villard-Martinan ont eu leurs caves et leurs écuries remplies d'eau, au point qu'on a eu de la peine à sauver le bétail. On évalue approximativement à 12 000 francs la perte subie par les deux communes.

## RELIGION

► LE COURRIER DES ALPES,  
17 JUILLET 1866

Nous recevons la lettre suivante de Saint-Colomban, le 13 juillet : « Le 9 de ce mois, jour de la solennité du patron de la paroisse, saint Colomban, abbé, la population de cette localité était vraiment heureuse. Elle possédait son premier pasteur, Mgr l'évêque de Maurienne, arrivé la veille, accompagné de M. le chanoine Portaz, chancelier, et de Messieurs les archiprêtres, les curés de Saint-Étienne-de-Cuines et de La Chambre. Sa Grandeur était venue pour consacrer la nouvelle église du lieu, récemment construite. Elle devait ensuite donner le sacrement de confirmation à 200 enfants de l'un et de l'autre sexe. Cette double cérémonie fut accomplie dans la matinée du même jour, et près de 650 personnes ont eu l'avantage de recevoir des mains du vénéré pontife la sainte communion.

## NOCES

► LE COURRIER DES ALPES,  
22 JUIN 1865

On nous écrit de Saint-Colomban-des-Villards : « L'usage de tirer des coups de fusil ou de pistolet aux fiançailles et aux noces s'est conservé dans les campagnes et il n'y a pas d'année où il n'occasionne un certain nombre d'accidents. Le 13 de ce mois, un jeune homme nommé Quézel Maurice-André, de Saint-Alban-des-Villards, accompagnait une noce en tirant des coups de pistolet, lorsqu'il arriva dans le hameau de Lachenal, l'arme a éclaté soudain dans ses mains. Le jeune imprudent, qui eût pu être estropié pour le reste de ses jours, en a été quitte pour des blessures sans gravité. »

► LE COURRIER DES ALPES,  
26 JUIN 1897

Un terrible accident s'est produit à Saint-Alban-des-Villards pendant une fête de mariage. La veille, M. Quézel-Bonjean, père de la victime, avait marié l'aîné de ses fils et le dimanche avait lieu un repas de famille chez le père de la jeune mariée, M. Frasse-Sombet Louis.

Emmanuel Frasson-Gorret, cousin de la mariée, était venu de Béziers, où il habite, pour assister à cette noce et, pour se conformer, sans doute, à la déplorable habitude qui consiste à tirer des pétards ou des coups de pistolet dans les noces de campagne, il s'était muni d'un revolver. A 1 heure 1/2 après-midi, alors que tout le monde était encore à table, il vint sur le seuil de la porte pour montrer son arme à ses camarades. Comme l'un d'eux en avait retiré la baguette de sûreté, il le lui reprit pour la remettre. Il accomplissait cette opération lorsque quelqu'un passant derrière lui, lui toucha légèrement le bras. Le doigt qui retenait le chien du revolver glissa, le coup partit et la balle alla frapper en plein front le jeune Étienne Quézel-Bonjean qui tomba, foudroyé. Aux cris d'épouvante des témoins de l'accident, tous les convives accoururent et le malheureux père, prenant dans ses bras le corps inanimé de son enfant, alla le déposer sur un lit où il expirait un instant après, sans avoir pu prononcer une parole.

[NDLR : il s'agit du mariage, le 12 juin 1897, de Benjamin Quézel-Bonjean, né en 1871, et de Marguerite Frasse-Sombet, née en 1878.]



■ Noces de naguère (debout, 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> à partir de la droite) : Mélanie Paret-Pissonnet (Martinan) et Benoît Favre-Tissot (Lachenal), le 22 juillet 1905.

Malgré un soleil brûlant et une chaleur étouffante, l'attention des fidèles s'est soutenue avec une piété remarquable pendant sept heures de temps. Monseigneur lui-même, malgré la durée de ses augustes fonctions, paraissait ne s'être pas aperçu de la fatigue... Il me sera permis de mentionner ici le dévouement qu'a montré en cette circonstance l'administration municipale, les paroles dignes qu'elle a adressées à Sa Grandeur par l'organe de M. le notaire Magnin, adjoint au maire, l'enthousiasme d'une foule compacte d'au moins 1 200 personnes, les décharges de la mousqueterie sur tout le parcours de la procession, soit la veille, soit le matin, enfin l'effet produit par la présence de M. le comte de Faverges, sous-préfet de l'arrondissement, et d'un nombreux clergé venu des archiprêtres voisins. Je m'estime fort heureux, Monsieur le rédacteur, de pouvoir, par votre intermédiaire, manifester ma bien vive gratitude à tous ceux qui m'ont ainsi honoré de leur concours dans cette journée à jamais mémorable. Jean-Baptiste Mollaret, curé de Saint-Colomban-des-Villards. »

► LE PATRIOTE SAVOISIEN,  
20 JUIN 1884

Saint-Alban-des-Villards. On nous écrit : « Le doigt de Dieu est parfois bien amusant. Notre maire a pieusement assisté dimanche dernier à la procession de la Fête-Dieu où il portait le dais. Pour le récompenser, la Providence lui a envoyé une pleurésie de premier choix. Nous espérons que l'issue en sera bénigne grâce à l'habileté des médecins. Aide-toi et le ciel t'aidera ! »

## ADMINISTRATION

► LE JOURNAL DE LA SAVOIE,  
16 NOVEMBRE 1871

Les maires de certaines communes se croient autorisés à refuser de légaliser les signatures apposées au bas d'un document dont ils désapprouvent le contenu ; un semblable refus constitue un abus de pouvoir qui ne saurait être toléré. Lorsqu'ils sont appelés à légaliser les signatures de leurs administrés, leur

## Petits récits des désordres ordinaires

Suite de la page 8

législation n'implique pas l'approbation des écrits qui leur sont présentés ; elle n'a d'autre objet et d'autre effet que d'attester l'authenticité des signatures dont ces écrits sont revêtus. Ils ne doivent donc, dans aucun cas, se constituer juges de ces écrits, et refuser la légalisation de signatures dont l'authenticité leur est connue.

► **LE JOURNAL DE LA SAVOIE,**  
18 NOVEMBRE 1871

L'arrêté du 6 septembre 1861, portant réorganisation générale des perceptions du département de la Savoie, est modifié ainsi qu'il suit : « *Les 13 communes composant la réunion actuelle de La Chambre formeront, à l'avenir, deux circonscriptions distinctes : celle de La Chambre et celle de Saint-Colomban-des-Villards.* »

### VOL

► **LE COURRIER DES ALPES,**  
2 DÉCEMBRE 1860

Un vol sacrilège a été commis, vers le milieu du mois dernier, dans une chapelle et dans l'église de Saint-Alban-des-Villards, arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne. Dans la chapelle, qui est isolée de l'église, les voleurs ont fait une brèche au mur, à côté d'une croisée derrière la chapelle, ont pénétré à l'intérieur, et, après avoir forcé la serrure du tronc, ils en ont enlevé le contenu. Dans l'église, ils ont pris quatre soutanes d'enfant de chœur et une cruche en fer battu contenant de l'huile destinée au service du sanctuaire.

### FAITS DIVERS

► **LE JOURNAL DE LA SAVOIE**  
28 AOÛT 1863

Des scènes de désordre se produisant fréquemment dans le cabaret du sieur Paret (Innocent), de Saint-Colomban-des-Villards, cet établissement a été fermé définitivement (Arrêté préfectoral du 27 août 1863).

► **LE COURRIER DES ALPES,**  
28 NOVEMBRE 1885

Saint-Colomban-des-Villards. Samedi dernier, 21 novembre, la justice s'est transportée à Saint-Colomban-des-Villards pour informer à l'occasion d'un infanticide. Une jeune domestique de 22 ans serait accouchée clandestinement le jeudi précédent et, de complicité avec son maître qui entretenait des relations illicites avec elle, elle aurait étouffé son nouveau-né.

► **LE COURRIER DES ALPES,**  
1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 1885

Saint-Colomban-des-Villards. Le jeudi, 19 courant, un infanticide a été commis à Saint-Colomban-des-Villards, par la fille V... J..., âgée de 22 ans, native de J..., domestique au service d'un sieur B... C..., âgé de 62 ans, propriétaire à Saint-Colomban-des-Villards, soupçonné comme complice. M. Feyge, docteur en médecine à La Chambre, s'est rendu sur les lieux avec M. le juge de paix. Après l'autopsie du cadavre de l'enfant, il a déclaré qu'il était né vivant, bien conformé et qu'il avait été serré au cou, où des marques étaient très apparentes. L'inculpé B... C... a été arrêté le 22 courant. La fille V... a été laissée en liberté, étant malade, puis ensuite arrêtée.

► **LE PATRIOTE SAVOISIEN,**  
22 MAI 1886

Assises. Avant-hier ont comparu, devant les assises de la Savoie, le nommé B... et la fille J... V..., de Saint-Colomban-des-Villards. Ces prévenus étaient accusés du crime d'infanticide. Malgré les brillantes plaidoiries de M<sup>ES</sup> Descostes et Richard, B... a été condamné à dix-huit mois de prison, et la fille V... à dix mois de la même peine.

► **LE COURRIER DES ALPES,**  
1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 1894

Le tribunal de Saint-Jean-de-Maurienne a condamné le nommé Victorin Favre, 19 ans, voiturier à Saint-Jean-de-Maurienne, à quatre jours de prison, avec bénéfice de la loi Bérenger, pour le fait suivant, qui s'est passé à Saint-Alban-des-Villards, en octobre dernier. Le lieutenant Rousselon et un capitaine d'artillerie photographiaient des femmes de ce pays. Favre, qui prenait son repas près de la fenêtre d'une auberge, se mit à faire des grimaces pour faire rire ces femmes et empêcher le lieutenant d'opérer. Traité de voyou par le lieutenant, Favre répliqua qu'il n'était point sous ses ordres, et il ajouta un mot ordurier.

### ACCIDENTS

► **LE COURRIER DES ALPES,**  
5 JUIN 1862

On nous écrit de Saint-Jean-de-Maurienne, le 31 mai : « Le 26 de ce mois, plusieurs individus coupaient des arbres dans la forêt du Nant située sur la commune de Saint-Alban-des-Villards. Au lieu de prendre les précautions usitées en pareil cas, ils se bornaient à éviter de se placer dans la direction où ils supposaient que l'arbre devait tomber. C'était une grande imprudence, et elle devait faire une victime. En effet, un arbre, en tombant, dévia de la direction qu'on lui avait imprimée et atteignit le nommé Frasson-Quenoz, cultivateur, âgé de 38 ans, demeurant à Saint-Alban-des-Villards. Ce malheureux eut les reins brisés et succomba deux jours après l'accident au milieu de souffrances atroces. »

► **LE COURRIER DES ALPES,**  
30 JUIN 1866

On nous écrit de Saint-Colomban-des-Villards, sous la date du 23 juin courant : « Le 22 de ce mois, vers les neuf heures du soir, Nicolas Tardy, domicilié en ladite commune, traversait une passerelle formée d'échelles et de planches et jetée sur le torrent du Glandon, entre le cheflieu de la commune et le hameau de Lanchenu (*sic*). François et Jean Tardy, qui l'accompagnaient, le virent chanceler et tomber dans le torrent qui est très rapide en cet endroit, puis disparaître sans qu'il leur ait été possible de le sauver, quoiqu'ils se fussent jetés à l'eau dans cette intention. Son cadavre n'a pas encore été trouvé. Il nous semble que cet accident devrait appeler l'attention de l'autorité pour l'établissement d'un pont sur ce point dangereux. »

► **LE COURRIER DES ALPES,**  
5 SEPTEMBRE 1868

Le 24 août dernier, plusieurs ouvriers étaient occupés à monter la charpente d'une maison en construction à Saint-Colomban-des-Villards ; trois d'entre eux ont été plus ou moins grièvement blessés dans les circonstances suivantes :

Dans le courant de la matinée, le nommé Emmanuel Rostaing-Écherpet s'était placé à cheval sur un chevron qu'il s'agissait de faire glisser sur une des poutres principales de la maison ; ce chevron avançant toujours, et l'extrémité antérieure ne trouvant aucun point d'appui, a fait la bascule, entraînant avec lui la pièce de bois et son cavalier. Vers le soir du même jour et dans le même chantier, une pièce de bois retenue par une corde s'étant détachée a glissé rapidement et est venue frapper deux autres ouvriers, les frères Martin-Cocher, en a blessé un et en a fait tomber un autre de la hauteur de trois mètres. Les blessures de ces trois ouvriers ne sont pas considérables ; mais elles démontrent que dans les travaux de charpente, comme dans ceux de maçonnerie, on ne saurait prendre trop de précautions.

► **LE COURRIER DES ALPES,**  
10 FÉVRIER 1887

Saint-Colomban-des-Villards. De jeunes enfants de cette commune jouaient aux soldats et contournaient, en file indienne, un bâtiment servant de grange, dont la toiture supportait une forte couche de neige. Tout à coup, un craquement épouvantable se fit entendre et la poutre céda, ensevelissant deux de nos petits imprudents, les enfants de Charles Paret. Toute la population se porta sur les lieux de l'accident et, après mille peines, on dégagea les malheureux ; un d'eux se trouva sain et sauf, mais l'autre, une petite fille, était assez gravement contusionnée.

### 14-JUILLET

► **LE PATRIOTE SAVOISIEN,**  
18 JUILLET 1884

Saint-Alban-des-Villards. On nous écrit : Jamais la Fête nationale ne s'est passée avec plus d'entrain. Un banquet réunissait quelques employés de la commune, notamment plusieurs instituteurs. La mairie a été très bien pavoisée et brillamment illuminée le soir. Il n'est jusqu'aux cloches qui n'aient voulu être de la fête. En effet, dans le courant de la journée,

elles ont réveillé nos fameux cléricaux au son d'un magnifique carillon, habilement exécuté par le président du conseil de Fabrique. La fête s'est terminée par un bal champêtre des mieux animés. Danseurs et danseuses ne manquaient pas. Honneur à la jeunesse si intelligente de cette commune. Inutile d'ajouter que tout cela a été fait en dépit de toute la gent cléricale.

► **LE PATRIOTE SAVOISIEN,**  
17 JUILLET 1885

Saint-Alban-des-Villards. La Fête nationale s'est passée très bien cette année. On a fêté le 14 juillet avec un entrain sans pareil. La journée s'est passée admirablement. Banquets patriotiques, illuminations : rien n'a manqué, surtout la joie. On peut dire que la journée d'hier a été une surprise désagréable pour les réactionnaires qui comptaient sur un refroidissement de la population de Saint-Alban dans cette manifestation patriotique ; surprise heureuse pour les républicains timorés qui pouvaient douter de l'invincible foi du peuple dans les destinées de la République.

### SCIENCE

► **LE PATRIOTE SAVOISIEN,**  
18 DÉCEMBRE 1878

Les Savoyards ne forment pas une race pure, si l'on veut donner à ce mot toute sa rigueur. En Savoie, comme dans toute la France et peut-être toute l'Europe, on trouve dans chaque village des blonds mêlés aux bruns, des grands et des petits. Les habitants des villes et des vallées de grande communication sont de types plus variés que les habitants des campagnes et des vallées écartées. Même en Maurienne, dans la vallée retirée de Saint-Alban-des-Villards et de Saint-Colomban-des-Villards, vit une population grande et blonde qui n'a pas encore été étudiée, que je sache, mais qui diffère totalement de la population du reste du pays. Quoi qu'il en soit, et d'une manière relative, les Savoyards forment l'une des races les plus pures et les plus homogènes de l'Europe...

## HISTOIRE MILITAIRE

### 1792 : quelques Villarins du régiment Maurienne

Durant la guerre (civile ?) qui a opposé la France et la Savoie, en 1792, chaque commune de Savoie devait fournir à la Province un contingent d'hommes. Souvent un « *individu d'une commune voisine en remplaçant un autre volontairement* »...

Dans un livre intitulé : « Un régiment provincial de Savoie en 1792 », publié en 1881 (Éditeur : Henri Trembley, Genève), l'auteur, Charles-Félix Marie Trédicini de Saint-Séverin, dresse la liste des sous-officiers et des soldats ayant appartenu au régiment Maurienne. Ils étaient présents aux cinq premières inspections de solde qui eurent lieu les 22 janvier, 24 février, 22 mars, 24 avril, et 23 mai 1793, à Suze, par les officiers de solde.

Selon l'auteur : « *Comme beaucoup de soldats, entraînés par le triste exemple du licenciement dans les Bauges, quittèrent le régiment, la conduite de ceux qui restèrent présents et qui résistèrent au mouvement n'en est que plus honorable. Je donne ici leurs noms avec celui de ceux qui sont revenus de Savoie à Suze.* »

Parmi ces noms on trouve les Villarins suivants dont certains sont affublés de surnoms ou de cocasses sobriquets... :

• Romuald Gottafrey, fils de Jean-Baptiste, de Saint-Alban-des-Villards, Maurienne ;

• André Queisel, fils d'Alexis, de Saint-Alban-des-Villards, revenu de Savoie (soldat de la 1<sup>re</sup> compagnie) ;

• André Favre, fils de Jean, de Saint-Colomban-des-Villards, revenu de Savoie (soldat de la 1<sup>re</sup> compagnie) ;

• Joseph Frasson, dit Botton, de Saint-Alban, dit La Rose, (soldat de la 1<sup>re</sup> compagnie) ;

• Joseph Cuinaz, fils d'Antoine, de Saint-Colomban-des-Villards (soldat de la 2<sup>e</sup> compagnie) ;

• Alexis Favre, fils de Benoit, de Saint-Colomban-des-Villards, revenu de Savoie, dit Dieu d'amour ;

• Étienne Favre, dit Noël (\*), fils de François, de Saint-Colomban-des-Villards, revenu de Savoie ;

• Michel Frère (\*\*), fils d'Ambroise Martin, de Saint-Colomban, revenu de Savoie.

Dans les inspections passées le 23 mai 1793 et le 21 juin 1793 sur le Mont-Cenis, on relève les noms de François Mollaret (de Jean-François) et de Félix Charvinat (d'Étienne), tous les deux de Saint-Colomban-des-Villards.

(\*) NDLR : *Novel ?*

(\*\*) NDLR : « *Michel Frère, fils d'Ambroise Martin* ». Le patronyme exact était probablement *Martin-Frère*, courant à Valmaure à cette époque.

## SÉCURITÉ CIVILE

## Les sapeurs-pompiers villarins ont achevé leur formation

Vendredi 28 novembre à Lachenal, dans la partie garage des locaux du centre de première intervention (CPI) de la vallée des Villards, Bertrand Tépás, commandant du centre de secours principal (CSP) de Saint-Jean-de-Maurienne, Dominique Hourde et Jean-Louis Albrieux, officiers au CSP, ont remis aux 8 sapeurs-pompiers de la vallée des Villards la distinction de 1<sup>re</sup> classe, premier grade dans la hiérarchie, indiquant que tous ont passé avec succès leur formation de « base » commencée voici deux ans.

Ils sont désormais opérationnels pour la sécurité de tous les habitants de la vallée. Aucun d'entre eux n'a abandonné, bien au contraire, et deux d'entre eux

(Simon Cartier-Lange et Jean-Baptiste Brosson) ont postulé pour passer l'an prochain le grade de chef d'équipe.

Pour les besoins de leur formation tous ces bénévoles ont pris 8 semaines sur leur temps libre, et, en moyenne, la remise à niveau prend une semaine par an. Sans parler bien sûr des astreintes 24 heures sur 24 heures par roulement de 2. Un bel exemple de dévouement et d'altruisme.

Le 31 octobre, pour la Sainte-Barbe, quatre d'entre eux étaient présents à Saint-Jean-de-Maurienne : Anne-Karine Favre-Bonté, Julien Donda, Céline Rostaing-Troux et Pierre-Yves Bonnavard qui, comme maire de Saint-Colomban, a été invité à remettre des galons.



M. DONDA

■ De gauche à droite : Céline Rostaing-Troux, Johnny Unger, Bertrand Tépás, commandant du centre de secours principal (CSP) de Saint-Jean-de-Maurienne, Alexandra Favre-Bonté, Jean-Baptiste Brosson, Simon Cartier-Lange (1<sup>er</sup> rang), Dominique Hourde (second plan), officier du CSP, Pierre-Yves Bonnavard, Julien Donda, Anne-Karine Favre-Bonté, et Jean-Louis Albrieux, officier au CSP.

## ■ BRÈVES

➔ **BRACONNAGE.** Dans la nuit du 13 au 14 octobre dernier, au-dessus de Lachal (en Platerre), près de la route, des individus se sont livrés à des actes de braconnage en abattant puis en emportant du gros gibier (cervidés). Des coups de fusils ont été entendus, notamment après vingt heures, par les habitants du hameau. Avertis, la gendarmerie de La Chambre et les gardes-chasse de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage se sont rendus sur les lieux, dès le lendemain matin, où des empreintes de pneus, notamment, étaient encore visibles. Des traces de sang auraient été découvertes dans un véhicule mais ni le ou les auteurs des coups de feu, ni les armes utilisées n'auraient été retrouvés. Contrairement à un cas semblable qui avait mis en cause un chasseur isérois (*Le Petit Villarin* numéro 156, juin 2011), l'Association communale de chasse agréée de Saint-Colomban ne se serait pas portée partie civile dans cette affaire.

➔ **INNOVATION.** Depuis le 26 décembre, un distributeur interactif appelé « l'Art Évolution » est installé dans le sas de la Maison du tourisme. Inventé et réalisé par Benoît Ferroud, cet appareil « novateur et fantastique » a pour but « la mise en valeur d'artistes et d'artisans par l'intermédiaire d'un distributeur automatique transformé en galerie d'Art, d'Artisanat, & d'Insolite ». Selon son concepteur, son

principe est « d'utiliser comme base des distributeurs automatiques de confiserie et de les transformer en profondeur. Chaque distributeur est interactif avec les personnes se trouvant devant lui, il parle et émet des sons, des créatures fantastiques l'animent, c'est un petit spectacle à lui tout seul ! » Et son objectif : « Faire connaître les créations d'artistes et d'artisans innovants, de préférence locaux, tout en créant un moment ludique, unique, et surprenant. Étant moi-même artisan, j'ai eu cette idée car, mis à part Internet, je trouve que les moyens actuels de diffusion pour les artisans ne sont pas assez innovants. » Les talents de Benoît Ferroud qui s'est spécialisé dans la fabrication artisanale et personnalisée d'enseignes en bois sont à découvrir sur son site Internet à l'adresse : [www.bnt-creation.fr](http://www.bnt-creation.fr)

➔ **CONCERT.** En 2015, Christophe Hisquin, alias Dantès Dai Liang, le Villarin qui chante en chinois (*lire Le Petit Villarin numéro 167, mars 2014*) sera en tournée en France. Quelques dates : le 10 avril à Chambéry (salle Jean-Renoir), le 11 avril à Lyon (au KoToPo), le 27 mai à Paris. Christophe Hisquin se produira également à Saint-Jean-de-Maurienne (juillet, théâtre Gérard-Philipe) et à Saint-Michel-de-Maurienne (octobre, centre culturel le Savoie). Une belle occasion de découvrir un artiste original.

## PASTORALISME

## Des Villarins à Paris, contre le loup

Depuis l'action menée conjointement par les éleveurs et les élus le 18 août dernier au col du Glandon pour débattre des mesures à prendre face à la recrudescence du nombre d'attaques de loups, la question ne semble pas avoir bien avancée (\*).

Jacqueline Dupenloup et Pierre-Yves Bonnavard ont contacté Michel Bouvard et Annie David, respectivement sénateurs de Savoie et d'Isère, pour obtenir un rendez-vous avec les services de l'État habilités à discuter de ces questions liées au pastoralisme. A ce jour, aucune réponse de la part de ces services...

C'est pourquoi des Villarins étaient présents à la manifestation qui s'est déroulée le 27 novembre 2014 à Paris, en marge du congrès des maires de France, à l'initiative de la Fédération nationale ovine (FNO) et de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA). A cette occasion, le conseil d'administration de l'Association nationale des maires des stations de montagne, réuni à Paris le même jour, a exprimé son soutien aux éleveurs et à l'économie pastorale de montagne. Cette association a demandé au gouvernement de s'opposer fermement au projet qui devait être débattu du 2

au 5 décembre 2014 au Conseil de l'Europe et à l'État d'intervenir auprès de l'Union européenne, et des instances chargées du suivi de la Convention de Berne et de la directive Habitats, pour retirer le loup de la liste des espèces protégées.

Lors du congrès des maires, les élus des Alpes-de-Haute-Provence ont repris, sur le fond, la motion adoptée cet été au col du Glandon et recueillie une centaine de signatures. Cette motion demande que le loup hybride, que certains veulent protéger au niveau européen, soit aussi concerné par les mesures à prendre.

Les éleveurs réclament que davantage de prédateurs soient tués alors que le nombre de brebis attaquées a été multiplié par deux en quatre ans. Sur les alpages aux alentours du col du Glandon, le « bilan » de l'été s'établit à une soixantaine de brebis mortes, une cinquantaine de blessées et près d'une centaine de disparues. Si les élus et les professionnels locaux n'arrivent pas à rencontrer les services de l'État, ils envisagent de programmer en tout début d'année une conférence de presse à Chambéry ou à Grenoble.

(\*) *Le Petit Villarin* numéro 169 (septembre 2014).



■ Des éleveurs et des élus savoyards à la manifestation du 27 novembre 2007 à Paris. De gauche à droite : Luc Ételin (président du syndicat ovin de Savoie), Xavier Beulin (président FNSEA), Clément Girard, Françoise Darves-Blanc, Pierre-Yves Bonnavard, Yves Durbet (maire d'Hermillon et président du syndicat du pays de Maurienne).

## ■ BRÈVES

➔ **ÉLEVAGE.** Le 3 octobre dernier, une vache du troupeau d'Adrien Maurino (bergerie du Pératon), sélectionnée par l'Unité nationale de sélection et de promotion de race de Tarentaise, a obtenu le 2<sup>e</sup> prix au concours organisé à Courmon dans le cadre du 23<sup>e</sup> Sommet de l'élevage. Devancée par une vache du troupeau d'Anne-Sophie Pocard-Chapuis, bien connue à Martinan et dont l'exploitation est à Peisey-Nancroix. Un reportage d'une demi-heure sur ce Sommet de l'élevage a été tourné par la télévision bulgare. On peut y voir quelques secondes Bijou, la vache villarinchienne primée, et son propriétaire portant un gilet vert du plus bel effet...

➔ **APICULTURE.** Le dimanche 9 novembre au casino de Challes-les-Eaux (Savoie), le Rucher des Allobroges (syndicat apicole de Savoie) et le syndicat d'apiculture de Haute-Savoie ont réuni quarante-huit jurés pour déterminer les meilleurs crus de miel 2014 parmi les 184 échantillons de miels de plaine, de montagne (produit entre 600 et 1 200 mètres d'altitude) et de haute montagne (au-delà de 1 200 mètres d'altitude). Dans la catégorie « miel de montagne clair », Gilbert Émieux a obtenu la médaille d'argent, après avoir obtenu ces dernières années la médaille de bronze et, par deux fois, la médaille d'or.

Un prix très méritoire pour une récolte produite par ses 10 ruches dans des conditions météorologiques catastrophiques avec un printemps et un été très pluvieux. Ce concours est ouvert à tous les apiculteurs. Le miel doit être récolté sur les deux Savoie, la date limite d'envoi des échantillons (2 pots de 250 g minimum) est fixée au 15 septembre. La participation est payante : 50 euros (25 euros pour les adhérents aux syndicats apicoles). – (C. Mayoux.)

➔ **AFPI.** Deux factures adressées en 2010 et 2013 à l'Association foncière pastorale intercommunale (AFPI) seraient encore impayées auprès de la chambre d'agriculture (pour un total de 4 253 euros). Sollicitée pour les régler, la commune de Saint-Alban a demandé qu'on lui fournisse « les éléments du budget 2014 de l'association afin de confirmer [son] impossibilité de paiement ». Et la commune de Saint-Colomban a repoussé l'examen d'une demande de subvention (2 500 euros) de l'AFPI, le temps d'éclaircir la situation financière de cette association. Dans la discussion, Gilbert Pautasso s'est demandé pourquoi il faudrait que Saint-Colomban verse une telle subvention alors que le périmètre de l'AFPI est situé à 90 % sur Saint-Alban.

## FINANCES

## L'ombre de la Cours des comptes ?

Le 17 octobre dernier, en réunion publique, le conseil municipal de Saint-Colomban a débattu des emprunts de l'ex-CCVG que la communauté de communes du canton de La Chambre (4C) a transférés à la commune de Saint-Colomban. A cette occasion, il a été question des finances communales et, dans la discussion, Pierre-Yves Bonnivard a évoqué à plusieurs reprises une possible intervention de la Cours des comptes.

Interrogé, Pierre-Yves Bonnivard nous a indiqué : « Ce jour-là, le risque était réel puisque les échéances des 9 emprunts contractés pour des investissements qui ne rentrent plus dans les champs de compétence de la 4C étaient impayées depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, que le 2 juin 2014 la commune en avait récupéré 8, et que le 17 septembre le Crédit agricole avait exigé le paiement des échéances des emprunts le concernant pour le 31 octobre 2014. Passé ce délai, cette banque indiquait clairement vouloir saisir la Cours départementale des comptes, et le risque était alors d'entraîner avec Saint-Colomban, Saint-Alban, Sainte-Marie-de-Cuines et la 4C. Pour éviter cela, et bien que ces emprunts concernent des investissements réalisés sur les trois communes de l'ex-CCVG, nous avons décidé, étant la seule commune à pouvoir le faire, de régler la totalité des échéances 2014, en avançant les règlements dus par Saint-Alban et par Sainte-Marie-de-Cuines, et de différer, pour cela, les règlements de certaines factures et notamment des pénalités dues à la Satvac. »

La menace est-elle désormais levée ? « Momentanément, estime Pierre-Yves Bonnivard ; elle planera de nouveau à la fin de l'année, quand il faudra boucler les comptes (...) et notamment si les communes de Saint-Alban et Sainte-Marie-de-Cuines ne sont pas en mesure de rembourser Saint-Colomban. » Mais pour qu'elles soient en mesure de la faire, encore faut-il que les 3 communes se mettent d'accord sur une base de répartition de ces emprunts, ce qui est loin d'être le cas (*lire ci-contre*)...

La situation financière sera également difficile « si la commune de Saint Alban ne peut pas participer au financement de certaines charges de fonctionnement communes comme l'école, les services techniques, etc. »

Une perspective crédible puisque Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, a indiqué le 31 octobre au cours d'une réunion publique d'information, que la commune de Saint-Alban n'aurait peut-être pas suffisamment de ressources en 2014 (même avec des attri-

butions de compensations calculées dans le cas le plus favorable pour Saint-Alban) pour faire face à toutes les charges que la 4C lui a transférées... Notamment à cause du paiement du tiers de l'investissement restant du centre équestre (quelque 129 000 euros), et d'une règle de gestion que la municipalité s'est imposée et qui consiste « à refuser de payer les nouvelles charges avec autre chose que l'attribution de compensation ». Ce qui est, selon Jacqueline Dupenloup, « rester dans l'esprit de la loi qui dit que les communes ne peuvent pas être perdantes après une extension de périmètre ».

Passé ce cap, et « en supposant que toutes ces questions soient réglées », pour le maire de Saint-Colomban, l'année 2015 ne s'annoncerait pas meilleure pour les finances communales de Saint-Colomban qui devra aussi s'acquitter des pénalités dues à la Satvac « qui pourrait en cas de défaut de paiement faire intervenir les services de l'État et donc la Cour des comptes »... Ni pour celles de Saint-Alban qui s'attend à un bouclage également très « serrées ». Certes l'investissement du centre équestre sera soldé, mais son fonctionnement est une inconnue qui inquiète.

Reste une question qui se pose de plus en plus ouvertement dans le canton : comment en est-on arrivé là ?

Pierre-Yves Bonnivard : « Pendant des années, on a fonctionné aux Villards, et notamment à Saint-Colomban, avec d'importantes ressources financières sans se soucier de savoir si ça allait durer. Aujourd'hui, il faut assumer et j'ai aussi, dans cette affaire, ma part de responsabilité pour les 2 emprunts contractés par la CCVG pour le centre équestre de Sainte-Marie-de-Cuines et que Saint Colomban doit maintenant rembourser pour sa part. Il y a aussi des investissements qui ont été faits et qui entraînent aujourd'hui des charges de fonctionnement comme le matériel technique ou l'entretien des appartements de La Perrière, ou bien encore l'entretien des sources d'eau des Roches... »

Où l'on redécouvre que tout investissement produit des charges...

Et le maire de Saint-Colomban de conclure en annonçant une période d'austérité : « Désormais on ne pourra plus tout faire et on devra choisir. (...) Pour faire des travaux, il faut du financement. Et le financement ne pourra être trouvé que si la commune augmente ses recettes par l'impôt, ou diminue ses charges de fonctionnement. Sur ce point, un groupe d'élus travaille depuis le mois de novembre pour trouver des économies à réaliser sur certains postes. »

## ■ VERS UNE FUSION DES COMMUNES ?

En raison de l'imbrication des dossiers entre Saint-Alban, Saint-Colomban et Sainte-Marie-de-Cuines, pour gérer l'après CCVG, et notamment l'administration des compétences non reprises par la 4C, les deux communes villarines, sur le conseil du sous-préfet, ont proposé aux services de l'État la création d'un sivom villaro-villarin. Une convention serait ensuite signée entre ce sivom et la commune de Sainte-Marie-de-Cuines pour les questions impliquant cette commune (centre équestre par exemple). Mais depuis près de 5 mois maintenant que les statuts de ce sivom ont été adoptés par les deux communes, rien ne progresse. Ce montage administratif a pourtant été jugé comme étant le meilleur sur le plan juridique par un célèbre cabinet d'études lyonnais. Il y a plusieurs semaines, les élus villarins ont interpellé Michel Bouvard sénateur de la Savoie. Sans succès. Pour les élus villarins, désabusés, tout semblerait clair : « Mise en roue libre avant une nouvelle restructuration de l'intercommunalité, qui vise à former des communautés de communes de 20 000 habitants, et conviction que les communes devront fusionner expliquent très certainement l'attentisme préfectoral et bouvardien sur ce dossier... »

## L'état de la dette « intercommunale »

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, neuf emprunts de l'ex-CCVG étaient en cours pour un capital restant de 3,3 millions d'euros (sur les 4,7 millions d'euros initialement empruntés). Leurs annuités (360 000 euros) courent jusqu'en 2022 et, pour un, jusqu'en 2026...

Mais qui doit payer quoi ?

Six de ces emprunts ont été contractés avant 2008 quand la CCVG ne comprenait que deux communes : Saint-Alban et Saint-Colomban. Ils ont servis à payer la rénovation de la Maison du tourisme, des gîtes à Saint-Alban, l'école, et à verser des fonds de concours à la commune de Saint-Colomban (station d'épuration, remontées mécaniques). Le total de leurs montants s'élève à 2,2 millions d'euros (66 % du total) et celui de leurs annuités à 240 000 euros (67 % des annuités totales). Aujourd'hui, ces emprunts reviennent donc logiquement aux deux communes villarines qui se seraient entendues depuis plusieurs mois sur une répartition : 1/3 pour Saint-Alban, 2/3 pour Saint-Colomban.

Les trois autres emprunts sont postérieurs à 2008 et sont à répartir entre les 3 communes

alors membres de l'ex-CCVG : Saint-Alban, Saint-Colomban et Sainte-Marie-de-Cuines. Ils ont été utilisés pour l'achat de matériel et d'engins, la construction du centre équestre, etc. Ils totalisent 1,1 million d'euros pour une annuité de 120 000 euros.

Afin d'éviter l'intervention des créanciers et de la Cours des comptes (*lire ci-contre*), c'est la commune de Saint-Colomban qui aurait réglé les annuités de ces emprunts pour 2014 en attendant qu'un accord soit rapidement trouvé sur leur répartition entre les 3 communes. Pour les communes villarines, ils doivent être répartis en fonction des investissements auxquels ils ont servis, tandis que Sainte-Marie-de-Cuines demande une répartition égale, par tiers... Le 16 décembre les représentants des 3 communes se sont réunis (une fois encore) pour tenter de trouver une solution mais sans succès.

La solution pourrait venir de la 4C si celle-ci acceptait de reprendre la compétence tourisme dans ses attributions et donc le centre équestre de Cuines... Mais là aussi le débat n'avance pas.

## DÉPARTEMENTALE 927

## Le transit des poids lourds en question dans la vallée des Villards

Le 22 septembre 2014, un poids lourd est resté bloqué dans le premier virage en épingle à cheveu, dans la montée vers le col du Glandon, sur la départementale 927. Le conducteur était Tchèque et voulait aller à Champ-sur-Drac par le Glandon. La circulation a dû être interrompue tout le temps de son dégageant qui ne fut pas aisé.

Si on ajoute à ce blocage, celui qui s'est produit le 31 août juste en-dessous du col du Glandon (côté Saint-Colomban), dans le sens descendant cette fois, on constate que la question du transit des poids lourds dans la vallée des Villards devient préoccupante. Sans parler du problème récurrent des véhicules légers qui, guidés par le GPS, s'engagent en hiver sur la RD 927 pour rejoindre les stations de l'Isère alors même que le col est fermé...

C'est pourquoi le 15 octobre à la mairie de Saint-Alban, Jacqueline Dupenloup, Daniel Quézel-Ambrunaz et Gilbert Pautasso ont rencontré MM. Vanhems et Garésio de Territoire de développement local (TDL) de Saint-Jean-de-Maurienne. Une rencontre qui a pris tout son sens lorsqu'un incident du même type s'est produit, toujours dans le sens montant, le 3 novembre, au niveau du terrain de football des Échets.

Plusieurs pistes pour améliorer la situation ont été avancées :

- un renforcement « de la signalétique, avant la montée du col du Glandon, pour limiter les erreurs liées à l'utilisation du GPS » en installant des panneaux comme ceux qui « en Tarentaise, indiquent que la route de Saint-Laurent-de-la-Côte ne permet pas l'accès aux stations de la vallée des Belleville. D'après les riverains, ces panneaux ont été efficaces. Des panneaux de ce genre au sortir de l'autoroute, indiquant que l'accès à l'Alpe-d'Huez et à Saint-Sorlin-d'Arves est impossible lorsque le col est fermé, seraient sans doute utiles » ;
- un renforcement « de la signalétique avant et dans la première épingle à che-

veux (panneaux et marquage au sol), pour vraiment prévenir du caractère très accentué de ce virage » ;

• une « réflexion sur une restructuration plus lourde du virage » ;

• enfin, les élus ont affirmé leur « intention de demander une limitation du trafic poids lourd sur la RD 927 »(\*\*).

Dans ce but, ils ont adressé une lettre (le 28 novembre) à M. Picollet, vice-président du conseil général délégué aux routes. S'interrogeant : « Que se passerait-il si un poids lourd venait à bloquer la circulation en cas d'urgence vitale dans une des deux communes ? », puis rappelant que ces problèmes récurrents sont d'autant plus préoccupants que « pour les véhicules de fort gabarit les possibilités de retournement sont limitées dès lors qu'ils sont engagés dans la route du col », Jacqueline Dupenloup et Pierre-Yves Bonnivard indiquent : « Par ailleurs, la circulation des deux roues (motos et cyclistes) est véritablement très élevée lorsque le col est ouvert (c'est-à-dire de début juin à mi-novembre, approximativement), et les risques d'accident sont d'autant plus réels. Nous avons discuté, lors de notre rencontre avec M. Vanhems et M. Garésio, d'un renforcement de la signalétique, avant la montée du col du Glandon, pour limiter les erreurs liées à l'utilisation du GPS. Des panneaux en plusieurs langues seraient sans doute efficaces. »

Et de soutenir en conclusion de leur requête « qu'une solution durable consisterait à interdire la RD 927 aux poids lourds à partir d'un tonnage à définir, excepté ceux assurant la desserte locale des deux communes (...) des Villards. Le passage par le col du Glandon ne peut être considéré comme une voie ordinaire pour rallier Grenoble ou l'Alpe-d'Huez depuis la vallée de la Maurienne pour des semi-remorques ! » (\*\*)

(\*) Lettre à Territoire de développement local Maurienne (28 novembre 2014)

(\*\*) Lettre à M. Picollet (28 novembre 2014).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Séance du 24 octobre 2014

Quatre conseillers communautaires absents, mais aucun des Villards

1 – Urbanisme

Instauré par la loi Solidarité et renouvellement urbain (13 décembre 2000), et renforcé par la loi pour l'Accès au logement et à un urbanisme rénové (24 mars 2014), le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme réglementaire qui repose sur le projet de territoire d'un bassin de vie. Il définit les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développements économiques, touristique, culturel, et de protection des espaces et des ressources naturels. Opposable, il a une portée supérieure aux documents d'urbanisme locaux en édictant les objectifs et des règles pour les territoires que ces derniers déclinent à l'échelle locale. Le périmètre du SCoT arrêté par le préfet le 18 décembre dernier correspond à celui du Syndicat du pays de Maurienne (SPM). La communauté de communes du canton de La Chambre (4C) est compétente de plein droit en matière de SCoT. Dans ce contexte, le conseil communautaire accepte de transférer la compétence « élaboration, suivi et révision d'un SCoT » au SPM.

2 – Attributions de compensation

Les communes de Saint-Colomban-des-Villards et de Sainte-Marie-de-Cuines demandent la modification des bases de calcul de leurs attributions de compensation (AC). Elles souhaitent que ce calcul soit le même pour les 3 communes de l'ex-CCVG que pour les 11 autres communes. En effet, pour les communes de

Saint-Alban-des-Villards, Saint-Colomban-des-Villards et Sainte-Marie-de-Cuines, les AC sont calculés sur les recettes et charges transférées de l'année 2007 (année précédant l'entrée de Sainte-Marie-de-Cuines dans la CCVG) et, pour les 11 autres communes, les AC sont calculées sur les recettes et charges transférées de l'année 2013 (année précédant leur entrée dans la CCVG). Pour les deux communes qui demandent cette modification entraînerait une forte augmentation de leurs AC alors que pour Saint-Alban-des-Villards elle entraînerait une baisse très importante de la sienne. Pour être acceptée, cette modification doit être adoptée à l'unanimité. Le conseil communautaire se prononce par 26 voix pour, 2 voix contre (Saint-Alban-des-Villards) et 2 abstentions (La Chapelle) pour un changement des bases de calcul qui est donc rejeté. Par ailleurs, le conseil accepte de verser une avance de 33 000 euros à la commune de Sainte-Marie-de-Cuines prise sur ses AC.

3 – Intercommunalité

Compte tenu du projet de loi fixant un seuil de 20 000 habitants pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le conseil communautaire met en place un groupe de travail qui devra réfléchir, en concertation avec la communauté de communes Cœur de Maurienne, sur cette évolution des EPCI. Ce groupe comprend : Jean-Louis Portaz, Jacqueline Dupenloup, Patrick Provost, Philippe Girard et Pierre-Yves Bonnard.

4 – Emprunt

Le conseil communautaire décide de contracter auprès de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes, l'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive de 200 000 euros, pour 1 an maximum, au taux d'intérêt applicable à un tirage (au taux de référence quotidien interbancaire (EONIA) + marge de 2,25 % + plus une commission d'engagement de 0,40 % prélevée une seule fois).

5 – Écoles et collège

• Christian Rochette présente le bilan de l'année scolaire écoulée établi par Mme Véronique Benoît, « Maître E » (aide à l'apprentissage) sur le canton de La Chambre. A la suite de quoi, le conseil communautaire accepte la prise en charge des frais de fonctionnement de ce poste pour l'année scolaire 2014-2015 (800 euros).

• Suite à la demande de la 4C concernant un partenariat avec le conseil général pour la fourniture des repas, par le collège de Saint-Étienne-de-Cuines, pour les enfants des écoles de La Chambre, Saint-Avre, Sainte-Marie-de-Cuines et Saint-Rémy-de-Maurienne, une réunion est prévue le vendredi 7 novembre prochain.

6 – Personnel

L'agent contractuel chargé de l'entretien des locaux de la micro-crèche (15 heures hebdomadaires) ne souhaite pas renouveler son contrat. L'adjoint technique (2<sup>e</sup> classe) chargé de l'entretien de la halte-garderie-crèche (17 h 30 hebdomadaires) souhaite, lui, augmenter son temps de travail. Vu l'avis favorable du comité technique paritaire (18 septembre 2014), le conseil communautaire supprime ce poste à 17 h 30 hebdomadaires, et crée un poste d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet à raison de 32 h 30 hebdomadaires.

7 – Gendarmerie

• Suite à une demande de la Gendarmerie, le conseil communautaire accepte de prendre en charge les frais de location de meublés pour loger les gendarmes mobiles qui viendront en renfort à la brigade de La Chambre durant l'hiver 2014-2015, et précise que, comme les années précédentes, les frais d'eau et d'électricité seront facturés au groupement de Gendarmerie départementale de la Savoie.

• Le conseil est informé que la commune de La Chambre a émis (14 octobre 2014) un avis favorable au projet de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie sur son territoire et demande que la 4C porte ce projet et en assure la maîtrise d'ouvrage. Ce point sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion, lorsque l'État se sera engagé quant à la non-suppression de la gendarmerie de La Chambre.

8 – Questions diverses

• M. Bernard Rateil – président de Solid'Art – présente au conseil le projet de construction d'un espace culturel sur le site de l'Aura (Sainte-Marie-de-Cuines). La 4C, n'ayant pas la compétence tourisme, ne peut pas être maître d'ouvrage de ces travaux. Il est convenu de

■ BRÈVE

• ÉLECTIONS CANTONALES. Les élections départementales (ex-élections cantonales) se dérouleront le dimanche 22 mars 2015 (1<sup>er</sup> premier tour) et dimanche 29 mars 2015 (second tour). Ces élections se tiendront dans 2 054 nouveaux cantons (les départements de Paris, de la Martinique et de Guyane ne sont pas concernés). Elles permettront de renouveler l'intégralité des conseillers départementaux, le renouvellement des conseillers généraux avait lieu auparavant par moitié. L'élection des conseillers départementaux se déroulera (nouveau) au scrutin majoritaire binominal (femme-homme) à deux tours. À l'issue de ce scrutin, les conseillers généraux et les conseillers généraux seront dénommés, respectivement, conseillers départementaux et conseillers départementaux. Avant la réforme, la Savoie comptait 37 cantons dont 6 en Maurienne. Désormais la Savoie n'en comptera que 19 dont 2 en Maurienne : le canton de Saint-Jean-de-Maurienne qui regroupera les anciens cantons de Saint-Jean-de-Maurienne et de La Chambre (soit 30 communes) et le canton de Modane qui regroupera les anciens cantons de Modane, Saint-Michel-de-Maurienne et Lanslebourg-Mont-Cenis (soit 20 communes). Le canton d'Aiguebelle disparaît. Il a été réuni aux anciens cantons de Chamoux-sur-Gelon et Saint-Pierre-d'Albigny pour former le nouveau canton de Saint-Pierre-d'Albigny qui comptera 26 communes.

voir avec le SPM si les subventions attribuées dans le cadre du contrat de développement de pays de Rhône-Alpes peuvent être conservées et transférées à un maître d'ouvrage autre que la 4C.

• Patrick Provost, maire de Saint-François-Longchamp, présente au conseil une stratégie touristique (autour du vélo) d'une durée de 3 ans proposée par Maurienne Tourisme.

• Christian Rochette présente le projet éducatif de développement territorial du canton de La Chambre établie par Sabine Schneider – directrice de l'association Délicc – et précise que cette association est disponible dans toutes les communes du canton.

• Le conseil communautaire décide d'alerter la Région sur la nécessité d'aménager la gare de Saint-Avre (lire page 16).

• Le conseil communautaire est informé des mesures arrêtées par le gouvernement concernant les restrictions de circulation des véhicules les plus polluants dans les départements savoyards lors des périodes de pics de pollution, pour le passage des tunnels alpins, et de la différence de traitement entre les tunnels du mont Blanc et du Fréjus visant à accepter au tunnel du Fréjus les véhicules les plus polluants. Cette mesure discriminatoire vis-à-vis de l'agglomération de Chambéry et de la vallée de la Maurienne n'est pas admissible. Elle est nuisible en termes de santé et d'image pour la Maurienne qui compte 160 000 lits et accueille le plus ancien des parcs nationaux (vanoise) ainsi qu'un projet de nouveau parc naturel régional (Belledonne). En conséquence, le conseil communautaire demande que des mesures harmonisées soient établies pour les tunnels du mont Blanc et du Fréjus.

• Le 29 septembre 2014, le tri-

bunal de commerce de Chambéry a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la SARL Philippe Cartier-Lange gestionnaire de la chambre funéraire. Une créance de 4 647 euros a été déclarée auprès du mandataire judiciaire. Christian Rochette propose au conseil de rencontrer M. Philippe Cartier-Lange pour discuter de cette situation.

• Le PACT (anciennement CALT PACT, qui améliore le logement des personnes mal logées) va être mis en cessation de paiement et son conseil d'administration lors de sa dernière réunion a voté pour la mise en liquidation. A compter de ce jour il est demandé aux communes d'informer les particuliers qui souhaitent bénéficier d'aides, d'appeler directement l'ANAH au 04-79-71-74-49 pour le montage des dossiers.

En fin de réunion, Claude Bérard intervient pour regretter l'absence d'un responsable de la 4C lors de l'installation du père Singa par Mgr Ballot le 28 septembre dernier à la tête de la l'ensemble paroissial Sainte-Madeleine de La Chambre. Puis il rappelle l'invitation pour la manifestation « Les élus à la ferme » organisée par le Groupement de développement agricole (GDA) de moyenne Maurienne. Les élus étaient invités chez Dominique Bonnard et Nicolas Rol. Raymonde Rey présidente du GDA de moyenne Maurienne a accueilli les élus en leur proposant de participer à plusieurs ateliers, puis rappelé l'importance du dialogue avec les collectivités locales, notamment dans la maîtrise et l'entretien des emprises foncières. Elle a également fait remarquer que la prise en compte de la compétence agricole faciliterait les demandes de subventions.

Lire la suite page 13

■ BRÈVE

• VIE PAROISSIALE. Au premier trimestre 2015, des messes seront célébrées à Saint-Alban (dimanche 4 janvier à 10 h 30) et à Saint-Colomban (dimanche 8 février, même heure). Pas de messes en mars. Dans le canton, à partir du 25 décembre, tous les dimanches, il y aura une messe à Saint-François-Longchamp (chapelle Sainte-Anne, à 17 h 30) et une messe sera dite à La Chambre le mercredi des Cendres (18 février, à 18 h 30). Durant la semaine sainte, il y aura des messes le 29 mars à Saint-Étienne-de-Cuines (10 h 30), le 2 avril et le 3 avril à La Chambre (18 h 30). La veillée pascale aura lieu le 4 avril à La Chambre (21 heures) et la messe de Pâques le 5 avril toujours à La Chambre (10 h 30). Des messes auront également lieu en semaine à La Chambre (se reporter au tableau d'affichage en face l'église) et une permanence est ouverte tous les jeudis à la maison paroissiale de La Chambre de 9 h 30 à 11 h 30. En dehors de ces horaires, on peut laisser un message sur le répondeur téléphonique du 04-79-05-35-77 ; une réponse sera donnée dans les meilleurs délais. – (C. Mayoux.)

**HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE**  
Qualité et Accueil  
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires  
Spécialités locales et régionales  
73130 St COLOMBAN DES VILLARDS  
Tél. 04 79 56 25 33

**RENAULT MINUTE ETS ARLAUD**  
Vente de véhicules Neufs et Occasions  
Entretien toutes marques  
Station de Carburant 24h/24 - Station de Lavage  
Assistance dépannage 24h/24  
ZA des Grands Prés - Sortie A43 - Site Marie de Cuines  
04 79 56 22 55 - 06 07 33 42 11

**LA RÉCRÉ A PIZ'**  
Tél. 06 63 84 21 14  
A Cuines : le jeudi  
A St-Avre : le samedi  
Commandes sur simple appel

**Les Gîtes Adélaïde**  
3 à 8 personnes  
Saint-Colomban-des-Villards  
Tél. 06 12 32 09 15

## Comptes rendus des conseils Communauté de communes

Suite de la page 12

Séance du  
8 décembre 2014

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment du bouclage de ce numéro (29 décembre 2014), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*.]

Des Villards, seul Gilbert Pautasso était absent (procurator à Pierre-Yves Bonnavard). En préambule, le conseil communautaire de la communauté de communes du canton de La Chambre (4C) a observé une minute de silence en mémoire de Joseph Blanc décédé le 7 décembre 2014 (*lire page 18*). Puis il a adopté le compte rendu de la réunion du 5 septembre 2014.

### 1 – Communauté de communes

Suite à un arrêté préfectoral, la représentation des communes au sein du conseil communautaire de la 4C change à partir du 14 décembre 2014 (*lire ci-contre*).

### 2 – Subventions

• Le conseil communautaire accepte de verser 90 000 euros à l'association cantonale Déclicc pour le premier trimestre 2015, versement pris comme une avance sur sa dotation annuelle.

• La commission subventions de la 4C a décidé que l'enveloppe des subventions attribuées en 2014 serait de 5 000 euros. Les critères retenus pour être éligibles sont les suivants : ces subventions doivent servir uniquement à du fonctionnement (à condition que cela reste dans le champ de compétence de la 4C) ; le siège de l'association qui demande doit être situé dans le canton ; l'association doit rayonner sur 3 communes au moins. Sur la base de ces critères d'attribution, qui seront affinés ultérieurement, le conseil communautaire a alloué 1 000 euros à l'APEI de Saint-Martin-sur-la Chambre et 1 300 euros à Maurienne lutte, et refusé les demandes de l'Association des pêcheurs de l'Arc (7 500 euros demandés), de l'office de tourisme de Saint-Colomban (1 000 euros), et du Club des sports de Saint-François-Longchamp (montant non défini).

### 3 – Attributions de compensation

Le conseil communautaire a adopté les attributions de compensation (AC) définitives pour 2014 et 2015 qui seront calculées sur la base des recettes et

des charges transférées de 2007 pour les 3 communes de l'ex-CCVG (Saint-Alban, Saint-Colomban et Sainte-Marie-de-Cuines) et 2013 pour les autres communes du canton. Les montants définitifs attribués sont de 427 382 euros pour Saint-Alban, 865 231 euros pour Saint-Colomban et 561 180 euros pour Sainte-Marie-de-Cuines. Pour 2014 ces montants seront toutefois moindres compte tenu des dettes restant à apurer, et en 2015, Saint-Colomban touchera cette somme, mais Saint-Alban et Sainte-Marie devront encore régler certaines dettes.

### 4 – Collège

Les cuisines de la cantine du collège de Saint-Étienne-de-Cuines devant être remises en conformité, le conseil communautaire souhaiterait proposer au conseil général, qui doit financer en partie cette opération, de centraliser ensuite la restauration de toutes les cantines scolaires du canton à Saint-Étienne-de-Cuines. Après une rencontre entre Pierre-Marie Charvoz, Christian Rochette, Jean-Louis Portaz et David Champion, principal du collège, il ressort que cette volonté cantonale n'irait pas dans le sens de celle qui viserait à tout centraliser à Saint-Jean-de-Maurienne...

### 5 – Gare de Saint-Avre

(Lire page 16)

### 6 – Développement économique

La commission développement économique de la 4C a présenté les premières conclusions (arrêtées au 5 novembre 2014) de la mission d'inventaire des zones d'activités économiques (ZAE) sur le territoire du canton de La Chambre menée par l'Asadac. L'objectif est de connaître et partager la situation de la 4C en matière de ZAE, et de permettre au conseil communautaire de définir les zones d'intérêt communautaire. A ce jour, 10 communes sur 14 concernées par des zones à destination économique et 19 ZAE ont été identifiées représentant 95 ha recensés dont 69 ha occupés (73 %), sans compter les bâtiments non exploités. Les communes des Villards sont recensées dans cette étude comme ayant une zone agricole non équipée située sur les deux communes en contrebas de Lachenal (2,4 ha).

### 7 – Questions diverses

• Le contrat de Mme Braun, secrétaire de l'Union commerciale et artisanale (UCA) du canton, était porté par l'ex-

Sivom du canton de La Chambre. Le conseil communautaire accepte de le reprendre à sa charge (10 heures hebdomadaires) pour l'administration et l'animation de l'UCA du canton (marché de Noël, par exemple).

• Le conseil communautaire décide (2 abstentions : les deux représentants de Saint-Colomban) le versement d'une indemnité de conseil et de confection du budget à M. Patrick Lavaud, percepteur du canton (625,03 €).

• Pour aménager le site de l'Aura, M. Maenner (directeur de Trimet) a été sollicité. S'il s'est dit intéressé par cette valorisation de l'aluminium, aucune réponse concrète n'a été cependant donnée.

• Un plan de prévention du risque inondation (PPRI) va être mis en place à La Chambre. Il concerne l'usine Arkéma. Son périmètre nécessitera l'expropriation de 3 bâtiments (2 maisons d'habitation plus un garage qui sert de local commercial pour une activité de mécanique). Le conseil communautaire accepte la convention à passer avec divers organismes des services de l'État, la commune de La Chambre, etc., pour codifier cette expropriation que les services des domaines ont fixée à 496 500 euros environ. Dans cet accord, la part de la 4C serait de 15 000 euros.

• Sitra, réseau d'informations touristiques et de loisirs rassemble les données de tous les offices de tourisme qui sont adhérents. Ni l'office de tourisme de La Chambre ni celui de Saint-Colomban ne sont adhérents. Cependant les données de celui de La Chambre transitent par l'OT de Saint-François-Longchamp qui, lui, est adhérent. Pour régulariser cette situation, le conseil communautaire décide de prendre en charge l'adhésion de l'OT du canton de La Chambre à Sitra. L'OT de Saint-Colomban serait sur le point de faire pareil quant à ses données.

• Le conseil communautaire demande que le directeur de l'Établissement public foncier local (EPFL) de Savoie vienne expliquer les objectifs de cet organisme qui grâce à des ressources propres, permet aux collectivités locales de renforcer leur présence sur le marché foncier et d'anticiper les évolutions en cours.

En fin de réunion, Philippe Girard repose le problème des services de santé en Maurienne et plus généralement celui de l'installation des médecins. Il souhaite que la 4C fasse un point sur le départ à la retraite des médecins du canton de La Chambre.

## INTERCOMMUNALITÉ

### Les petites communes pratiquement marginalisées

L'annulation par le Conseil d'État (le 24 octobre 2014) des élections municipales du 23 mars 2014 de La Chambre a entraîné des changements dans la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes du canton de La Chambre (4C).

Tout cela en application d'une décision récente (20 juin 2014) du Conseil constitutionnel, lequel, saisi par une commune de Loir-et-Cher, a déclaré contraires à la Constitution les dispositions du code général des collectivités territoriales qui concernent les accords locaux passés entre les communes membres d'une communauté de communes pour fixer la composition du conseil communautaire. De ce fait, précise la décision du Conseil constitutionnel, ceux-ci « doivent être remis en cause quand le conseil municipal d'au moins une des communes membres est partiellement ou intégralement renouvelé ». Ce qui est exactement le cas de figure de la 4C dont la composition du conseil communautaire avait été fixée en fonction d'un accord local (arrêté du 29 octobre 2013) et où une élection municipale a été rendue nécessaire dans une des communes membres (La Chambre) par la décision du Conseil d'État.

Un nouvel arrêté préfectoral a donc été publié pour respecter ces nouvelles dispositions législatives. Entré en vigueur le 14 décembre 2014, il fixe la nouvelle répartition du nombre de sièges de conseillers communautaires attribué à chaque commune membre de la 4C comme suit : Saint-Rémy-de-Maurienne, Saint-Étienne-de-Cuines et La Chambre : 5 (+ 2 par rapport à la répartition initiale) ; Saint-Avre et Sainte-Marie-de-Cuines : 3 (+ 1) ; Saint-Martin-sur-la-Chambre : 2 ; La Chapelle, Les Chavannes-en-Maurienne, Saint-François-Longchamp, Notre-Dame-du-Cruet, Saint-Colomban-des-Villards, Montaimont, Saint-Alban-des-Villards et Montgellafrey : 1 (- 1). Le nombre total des conseillers communautaires est toujours de 31.

Pour les communes qui n'ont qu'un conseiller communautaire, c'est le conseiller communautaire le moins bien placé dans l'ordre du tableau qui perd son mandat de conseiller communautaire. La loi prévoit également un suppléant pour les communes qui ne disposent que d'un seul conseiller communautaire.

Jacqueline Dupenloup et Pierre-Yves Bonnavard sont désormais, et respectivement, les délégués titulaires de Saint-Alban-des-Villards et Saint-Colomban-des-Villards, Daniel Quézel-Ambunaz étant leur suppléant respectif.

Séance du  
22 décembre 2014

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment du bouclage de ce numéro (29 décembre 2014), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*.]

### 1 – Communauté de communes

Suite au changement dans la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la 4C (*lire ci-dessus*), le nouveau conseil communautaire est installé. Conformément à la loi, la composition du bureau (président et vice-présidents) reste identique (tous ses membres étaient conseillers communautaires avant les modifications préfectorales).

### 2 – Budget

Le conseil communautaire adopte diverses modifications budgétaires (notamment en fonctionnement pour un montant de 376 000 euros) pour permettre le versement des attributions de compensation aux 3 communes membres de l'ex-CCVG.

### 3 – Questions diverses

Le conseil est informé :

• de l'évolution du dossier concernant la gare de Saint-Avre (*lire page 16*) ;

• que la commission économie de la 4C, élargie à toutes les communes (un représentant par commune), se réunira le 19 janvier pour adopter les critères qui serviront à définir les zones d'intérêt communautaire portées par la 4C. Il a été discuté que les zones les plus étendues (supérieures à 10 ha) pourraient être équipées pour recevoir le haut débit (30 à 40 000 euros par zone) ;

• qu'une entreprise (Filtech) s'est installée dans une partie des locaux de Spirél à Saint-Rémy-de-Maurienne créant 30 emplois avec l'objectif de doubler ce nombre d'ici 5 ans. L'entreprise Jacquemoz a loué 2 500 m<sup>2</sup> de ces locaux pour ses activités de transport, et une entreprise cherche à en acheter 2 000 m<sup>2</sup>.

• qu'une entreprise (Soréa) cherche à implanter des bornes électriques pour recharger les batteries de voiture. Un lieu pourrait lui être proposé pour tout le canton.

**EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS**  
SAVOIR FAIRE LA DIFFÉRENCE  
TOUS TRAVAUX D'ENROBÉS, VED, PUBLICS ET PRIVÉS  
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE  
Z.A. du Pré de Pâques  
73870 SAINT-JULIEN-MONTDENIS  
Tél. : 04 79 59 81 03  
Fax : 04 79 59 53 76  
Filiale d'EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS  
www.travauxpublics.eiffage.com

**PARET-GRIS Olivier**  
USINAGE DE PRÉCISION  
CONSTRUCTION MÉCANO-SOUDÉE  
225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses  
34130 VALERGUES  
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96  
sarparetgris@wanadoo.fr

**SARL JYL**  
Cycles, Motoculture  
Vente, réparation.  
261 Avenue Henri Falcoz  
73300 St Jean de Maurienne  
Tél. 04 79 83 01 61  
Fax. 04 79 83 12 72  
e-mail : jyl73@free.fr

**SAVOIE ENCHÈRES**  
Maître Jacques LAFURY  
Commissaire Priseur Habilité  
Ventes aux Enchères Publiques - Estimations  
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers  
Tableaux - Art Alpin  
Salle des Ventes, 688 Avenue des Follaz à 73000 CHAMBERY  
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67  
www.savoie-encheres.fr

SAINT-ALBAN

Séance du 3 octobre 2014

Absent : Daniel Quézel-Ambrunaz (procuration à Nicole Roche).

1 – Eau potable

Pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 31 août 2014, le conseil municipal a décidé de maintenir les tarifs en vigueur, tels que fixés par la délibération du 2 avril 2013, soit : abonnement : 38,50 € ; location du compteur 11 euros ; consommation d'eau jusqu'à 120 m<sup>3</sup> : 0,50 € le m<sup>3</sup> ; au-delà de 120 m<sup>3</sup> : 0,18 € le m<sup>3</sup> ; abonnement assainissement : 10 euros ; coût de l'assainissement : 0,32 € par m<sup>3</sup> consommé. S'ajoute au prix facturé à l'utilisateur : 0,28 € par m<sup>3</sup> de redevance « pollution domestique » reversée à l'Agence de l'eau, 0,15 € par m<sup>3</sup> pour la « modernisation

réseaux », collecte reversée à l'Agence de l'eau, et 0,0466 € de taxe de prélèvement reversée à l'Agence de l'eau. Avec ces tarifs, la commune est en deçà des prix de facturation imposés par l'Agence de l'eau et le conseil général pour prétendre à subvention sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

2 – Travaux

Le conseil municipal est informé des travaux en cours :

- chaufferie au bois : vis sans fin changée (3769,32 €) ; un moteur d'entraînement est à changer (427 euros) ;
- STEP du Pied des Voûtes : les travaux se poursuivent : le bassin 2 est terminé, le bassin 1 en voie de l'être (réunion de chantier du 30 septembre) ;
- mise en sécurité du clocher : deux devis seront demandés pour faire tomber le crépi qui peut s'effondrer sur la voie communale ;
- routes : l'entreprise Eiffage intervient entre le 5 et le 10

octobre pour des travaux d'entretien d'enrobés (13 591 euros TTC) sur les routes communales du Mollard, du Chef-Lieu, du Frêne, du Bessay et du Planchamp ;

• monuments aux morts : le devis de Romain Combet est retenu (3 062,48 €) pour le remplissage (et recréage si nécessaire) des lettres, masticage, bouchage et vernissage de la stèle.

3 – Bassin au Chef-Lieu

Suite à la proposition de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards sur l'implantation d'un bassin en mélèze au Chef-Lieu, le conseil municipal avait, le 13 juin 2014, différé son accord dans l'attente d'une décision sur le projet de réfection du monument aux morts. Cette décision étant prise (*point ci-dessus*), la proposition de l'association est adoptée par 3 voix pour, 3 abstentions et une voix contre, étant rappelé que cette implantation doit se faire sans frais pour la commune.

4 – Secrétaire de mairie

Pour le recrutement d'une secrétaire, la commune a été assistée dans toute l'opération de recrutement par l'Asadac (avec Mme Sadoux pour la conduite de l'entretien de recrutement). Le jury de recrutement est complété par Jacqueline Dupenloup, Nicole Roche et Patricia Valcke. Treize candidatures ont été reçues en mairie, 5 candidates retenues pour l'entretien. Au vu des candidatures, le poste d'adjoint administratif 1<sup>er</sup> classe sera pourvu par un agent contractuel. Toutes les personnes candidates étant en activité, un délai de préavis leur sera nécessaire avant leur prise de fonction à Saint-Alban. Le conseil municipal accepte donc la reconduction pour 2 mois du contrat de l'actuelle secrétaire de mairie.

5 – Emprunt

Le conseil municipal mandate Jacqueline Dupenloup pour demander à différents organismes bancaires un emprunt d'un montant maximum de 190 000 euros, afin de financer les travaux restant à réaliser pour la station d'épuration du Pied des Voûtes (coût total : 325 000 euros ; restant à réaliser sur les budgets 2014 et 2015 : 195 000 euros).

6 – Programme Leader

Le conseil municipal est informé que le Syndicat du pays de Maurienne (SPM) et l'association Espace Belledonne préparent – séparément – des dossiers de candidature au programme européen Leader, et que la commune de Saint-Alban doit choisir de s'inscrire dans l'un ou l'autre de ces dossiers. Après avoir comparé ces deux programmes (du SPM et d'Espace Belledonne), le conseil municipal décide (4 voix pour et 3 abstentions) de s'inscrire dans le programme Belledonne pour lequel un dossier cohérent sur l'accueil dans la commune avec la réhabilitation des bâtiments communaux peut être présenté (*lire ci-contre*).

7 – Office de tourisme

L'office de tourisme (OT) de la vallée des Villards est devenu un EPIC adossé à la commune de Saint-Colomban. La présidente en fonction ayant démissionné lors du comité de direction du 23 septembre, le maire de Saint-Colomban en assure la gestion. La commune de Saint-Alban pourrait dès à présent travailler à un projet de partenariat avec l'OT afin de proposer des projets pour l'été 2015.

8 – Droit de préemption

Le conseil municipal avait instauré un droit de préemption sur les transactions immobilières (délibération du 18 janvier 1992). Ce droit était exercé, dans le cadre du POS, dans toutes les zones urbaines et urbanisables de la commune dites zones U. Cette délibération doit être réactualisée dans le cadre du PLU. En conséquence, le conseil municipal décide d'instaurer un droit de préemption sur les transactions immobilières (biens bâtis ou non bâtis) dans le cadre du PLU approuvé le 25 septembre 2004 dans toutes les zones urbaines et urbanisables de la commune, dites zones U et AU. Il s'appliquera chaque fois que l'intérêt de la commune le justifiera.

9 – Station d'épuration

Le conseil est informé que l'assise foncière de la station d'épuration (STEP) n'est pas entièrement communale. La situation suivante n'a pas été régularisée au moment de l'instruction du dossier : Maurice Darves-Bornoz est propriétaire des parcelles section D numéros 784 et 785 sur lesquelles la piste et le talus de la STEP ont une emprise de 350 m<sup>2</sup> environ.

Jacqueline Dupenloup, Patricia Valcke et Daniel Quézel-Ambrunaz ont rencontré Maurice Darves-Bornoz et la situation pourrait se régulariser ainsi : le prix estimé du m<sup>2</sup> serait de 1,50 € en référence aux prix pratiqués lors de vente antérieure (achat des parcelles section E numéros 1076 et 1397 à Gilbert Darves-Blanc, et aménagement du carrefour du Planchamp). Un échange pourrait être envisagé avec les parcelles communales section D numéros 763 et 764, sous réserve que la surface échangée ait la même valeur financière et que les coûts d'arpentage et notariaux soient réduits au minimum. Le dossier est à l'étude et doit être soumis à l'avis des Domaines.

10 – Intercommunalité

Les 3 communes de l'ex-CCVG sont en attente d'une nouvelle rencontre en sous-préfecture, afin de connaître le point de vue des représentants de l'État sur les projets de Sivom entre les deux Villards et de convention tripartite sur la question du centre équestre de Sainte-Marie-de-Cuines.

11 – Questions diverses

La convention de mise à disposition des employés techniques de la commune de Saint-Colomban-des-Villards à la commune de Saint-Alban-des-

Séance du 23 octobre 2014

Absente : Patricia Valcke.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 3 octobre 2014 est adopté par 5 voix pour (Daniel Quézel-Ambrunaz, absent ce jour-là, ne prenant pas part au vote) avec une correction concernant la régularisation de l'emprise foncière de la station d'épuration du Pied des Voûtes qui est ainsi libellé : le prix estimé du m<sup>2</sup> serait de 1,50 € en référence aux prix proposés lors de ventes antérieures (délibération du conseil municipal du 12 décembre 2013, achat non encore régularisé des parcelles section E numéros 1076 et 1397 à Gilbert Darves-Blanc, et aménagement du carrefour du Planchamp).

1 – Communauté de communes

Un des points de l'ordre du jour de la réunion du conseil communautaire du 24 octobre porte sur la modification des bases de calcul des attributions de compensation (AC, base 2013 pour les 14 communes). L'AC provisoire a été calculée sur la base de la fiscalité transférée par les communes de l'ex-CCVG en 2007, date d'une 1<sup>re</sup> modification de périmètre (extension à Sainte-Marie-de-Cuines). Son montant, pour l'année 2014, est de 427 382 euros. D'après les

Lire la suite page 15

Villards est prolongée du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril 2015.

• Le conseil municipal accepte le maintien du loyer et des charges payés par Joseph Vanini pour l'appartement que la commune lui loue, soit, au 1<sup>er</sup> juillet 2014, 295 euros de loyer et 40 euros de charges.

• Compte tenu de la prolifération des chats (Premier-Villard, Le Bessay), il serait indispensable que les propriétaires de chats prennent conscience de la nécessité de maîtriser ce problème, par exemple en acceptant des interventions de l'association Régul'Matous.

• La commission communale des sentiers s'est réunie le 1<sup>er</sup> octobre en présence d'Adrien Rochet du Sivav. Elle suivra différents travaux sur la signalisation, l'entretien et l'ouverture éventuelle de sentiers.

En fin de réunion, Michel Donda suggère que la régularisation du foncier au Pied des Voûtes soit faite par une convention de passage entre la commune et Maurice Darves-Bornoz, et rappelle que la procédure d'actes administratifs sur les régularisations foncières est la moins coûteuse pour les communes. En lien avec la délibération concernant le programme Leader de l'association Espace Belledonne et l'accueil touristique, Albert Cartier rappelle que le gîte des Jouvrières avait été créé comme gîte d'étape du tour de pays Arvan-Villards.

SAINT-ALBAN

La commune veut développer l'accueil touristique

Leader signifie « Liaison entre action de développement de l'économie rurale ». Il s'agit d'un programme européen qui vise à faire des territoires ruraux des pôles équilibrés d'activité et de vie. Il est alimenté financièrement par le Fond européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Les projets que la commune de Saint-Alban a décidé de présenter au programme Leader porté par Espace Belledonne concerneraient le gîte collectif Les Jouvrières et l'ancien café du Merlet.

Le gîte Les Jouvrières a été ouvert en 1992 dans le bâtiment mairie-ancienne école. Depuis février 2013, il est fermé pour non-conformité. D'une capacité de 29 places, ce gîte avait été réalisé par le district de la vallée des Villards, porté à l'époque par le Sivav comme étape du tour de pays Arvan-Villards. La municipalité souhaite le réhabiliter « non seulement pour le mettre en stricte conformité avec les normes de sécurité en vigueur, mais aussi dans une perspective de qualité d'accueil, en l'adaptant à l'hébergement de familles et groupes d'amis pour des séjours plus ou moins longs, en visant, compte-tenu de la situation géographique de la commune de Saint-Alban-des-Villards, des groupes de randonneurs et groupes cyclistes pour une étape à proximité des itinéraires pédestres et cyclo ou pour des stages sportifs ». « Il aura une certaine spécificité : celle d'ouvrir à la fois sur Belledonne et sur l'Arvan, et il peut ainsi être conçu comme une passerelle entre Espace Belledonne et le Syndicat du pays de Maurienne », les 2 territoires s'engageant à inscrire dans leur candidature la possibilité d'actions passerelles entre les programmes afin d'affirmer la volonté de coopération entre la Maurienne et Belledonne.

L'ancien café du Merlet, sur la place du Chef-Lieu de la commune, est devenu propriété de la commune. Il peut lui aussi faire l'objet d'un projet de gîte ou lieu d'accueil. « Tout est à faire à l'intérieur, cela représente un gros investissement, mais on peut concevoir un projet en plusieurs tranches. »

Ces projets ne pourront être présentés devant le comité de programmation du programme Leader avant juin ou septembre 2015.



■ A droite, le café du Merlet au début du XX<sup>e</sup> siècle.

chiffres communiqués par l'Asadac, la fiscalité transférée de Saint-Alban à la 4C, en 2013, serait de 176 165 euros et l'AC diminuerait donc de plus de 250 000 euros. Elle deviendrait inférieure à celle calculée pour l'année 2013, alors même que la commune doit assumer de nouvelles dépenses jusqu'alors prises en charge par la communauté de communes : voirie (entretien et déneigement), agriculture, tourisme (dont adhésion au Sivav), secours incendie (dont cotisation au SDIS), traitement des ordures ménagères (dont cotisation au Sirtom), école, aide aux associations. Cette situation serait en contradiction avec ce qu'a été, financièrement et dans l'esprit, la CCVG. Depuis 1989, chaque commune a été partenaire de ce qui fait l'actuel apport fiscal de la CCVG à la 4C. Les 2 autres communes de l'ex-CCVG se trouvent aussi dans une situation très délicate suite aux restitutions de compétence et à la reprise des échéances d'emprunts impayés au 31 octobre. Les discussions afin de trouver des solutions à cet état de fait n'ont à ce jour pas abouti. En l'état, la stricte modification des bases de calcul des AC (base 2013 pour les 14 communes) ne peut être acceptable pour l'avenir de la commune de Saint-Alban-des-Villards. En conséquence, le conseil municipal, unanime, mandate les deux conseillers communautaires (Jacqueline Dupenloup et Daniel Quézel-Ambrunaz) pour voter contre cette modification des bases de calcul des AC.

**2 – Questions diverses**

- Nicole Roche, conseillère municipale déléguée aux finances, fait le point des différentes réponses des établissements bancaires à la demande d'emprunt de la commune de Saint-Alban (emprunt nécessaire pour financer les investissements restant à réaliser en 2014 pour l'extension du cimetière et la création de la station d'épuration du Pied des Voûtes). Une décision sera prise lors du prochain conseil municipal le 31 octobre 2014.
- L'entreprise Jamen présente un meilleur devis pour la mise en sécurité du clocher (décrépissage nécessaire de certaines portions).
- Annie Bordas donne le compte rendu du conseil d'école du 1<sup>er</sup> trimestre. L'école (11 élèves) a mis en place l'aménagement des rythmes scolaires prévu par le décret ministériel (interventions en arts plastiques, yoga et éducation musicale), tout en conservant la garderie périscolaire après 16 h 30 et le service de restauration scolaire à midi (sauf le mercredi).

**Séance du 31 octobre 2014**

Absents : Patricia Valcke et Daniel Quézel-Ambrunaz (procuration à Nicole Roche).

**1 – Piste forestière**

L'Office national des forêts a présenté à la commune un document intitulé « Projet de desserte du Mont : première approche » visant à créer une piste accessible aux grumiers pour l'exploitation du bois, à d'éventuelles activités pastorales ou agricoles, aux propriétaires riverains, piste qui pourrait relier La Pierre au Villaret (hameau de Sainte-Marie-de-Cuines) en desservant le secteur du Mont au Bouchet (Saint-Alban), soit 314 ha de forêt domaniale, 29 ha de forêt communale (sous régime forestier) et 130 ha de bois communaux non gérés. Aucune restructuration foncière n'apparaît dans l'étude. Une approche financière sommaire évalue le projet à 250 000 euros, le montant de subvention possible est estimé à 80 % de la somme. Le conseil municipal décide de solliciter les responsables de secteur ONF afin qu'ils viennent présenter plus en détail ce projet, et en préciser l'intérêt.

**2 – Secrétariat**

Le conseil est informé qu'à l'issue des opérations de recrutement (étude des candidatures et entretiens conduits avec l'aide de l'Asadac) Chantal Frasse-Sombat sera recrutée sur le poste d'adjoint administratif 1<sup>er</sup> classe faisant fonction de secrétaire de mairie. Le conseil municipal décide de procéder au recrutement d'un agent par voie de contrat à durée déterminée (un emploi permanent peut être occupé de manière permanente par un agent contractuel lorsqu'il s'agit de l'emploi de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 1 000 habitants). Il approuve les termes du CDD : recrutement à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour une durée de trois ans, renouvelable une fois, avec une période d'essai de 3 mois ; rémunération calculée par référence à l'indice brut 367 du grade d'adjoint administratif de 1<sup>er</sup> classe à laquelle s'ajoutent les primes instituées par le conseil municipal le 17 septembre 2012 (IAT et IEMP).

**3 – Personnel technique**

Un appel à candidatures a été lancé pour pourvoir le poste d'agent technique 2<sup>e</sup> classe, vacant suite à la mise en disponibilité de l'agent titulaire. Le poste a été publié avec les missions suivantes : entretien des espaces verts, voirie toute saison, réseaux divers, chaufferie et bâtiments communaux,

entretien outils, matériels et engins (poste à temps plein, 35 h, à pourvoir à compter du 13 décembre 2014).

**4 – Déneigement**

Faute d'accord avec la commune de Saint-Colomban, le conseil municipal décide que des devis soient demandés à des entreprises afin d'assurer le déneigement sur la commune de Saint-Alban (*lire ci-contre*).

**5 – Budget**

Le budget de la commune de Saint-Alban en matière d'investissement est équilibré grâce à une ligne d'emprunt de 193 000 euros, afin de financer l'achèvement des travaux de la STEP du Pied des Voûtes et l'extension du cimetière. La meilleure réponse des établissements bancaires à la demande de financement présentée par la commune est la proposition de La Banque postale qui, après analyse des comptes administratifs et des budgets communaux, conseille un montant maximal d'emprunt de 164 000 euros, sur une durée de 14 ans, au taux fixe de 2,24 %. Cette proposition est retenue par le conseil municipal.

**6 – Questions diverses**

- La commune, ayant assez fréquemment recours aux services de la Société d'économie alpestre, a réglé la cotisation 2014 pour un montant de 64 euros. Le conseil accepte également l'adhésion à l'Association des maires ruraux de Savoie (95 euros).
- Régularisation de l'emprise de la STEP du Pied des Voûtes. Une première réponse est parvenue du service des Domaines qui estime à 0,25 € le prix du m<sup>2</sup> sur les parcelles

cadastrées section D numéros 784 et 785 et qui rappelle que la commune conserve la latitude d'acquiescer le bien au prix qui lui convient.

- Maurice Darves-Bornoz a saisi le tribunal administratif de Grenoble pour non-légalité du 2<sup>e</sup> tiret de l'article 2 de l'arrêté municipal du 8 août 2014.
  - Association foncière pastorale intercommunale (AFPI) : deux factures sont impayées auprès de la chambre d'agriculture (*lire page 10*).
- Jacqueline Dupenloup rappelle que l'agriculture n'est plus de la compétence communautaire. Néanmoins, elle propose que la commune fasse l'avance de ces règlements après avoir demandé à Christiane Quézel-

Yoyon, trésorière de l'AFPI, de lui fournir les éléments du budget 2014 de l'association afin de confirmer l'impossibilité de paiement de celle-ci.

- Suite à un incident routier qui a vu la circulation bloquée par un poids lourd n'ayant pu négocier le premier virage en épingle à cheveux dans la montée vers le col du Glandon, Daniel Quézel-Ambrunaz et Jacqueline Dupenloup ont rencontré en mairie MM. Garésio et Vanhems, responsables de l'unité route de l'antenne de Saint-Jean-de-Maurienne du conseil général. Gilbert Pautasso, adjoint au maire de Saint-Colomban, représentait la commune de Saint-Colomban (*lire page 11*).

**■ BRÈVE**

➔ **DÉNEIGEMENT.** Comme le mentionnent sobrement les comptes rendus des réunions du conseil municipal de Saint-Alban (31 octobre et 4 décembre 2014) : « *Plusieurs réunions ont eu lieu entre les communes de Saint-Colomban et Saint-Alban-des-Villards afin d'aboutir à un plan de déneigement permettant une bonne répartition annuelle des horaires des personnels affectés à ce service.* » Leur employeur actuel est la commune de Saint-Colomban et une convention devait être établie pour leurs interventions à Saint-Alban. Mais « *un plan de déneigement intercommunal permettant une répartition annuelle satisfaisante des services des employés n'a pu être établi.* » Devant l'échec de cette coopération – incompréhensible puisque une collaboration de ce type fonctionne l'été, mais qui serait en partie liée à des désaccords au sein des services techniques de Saint-Colomban –, et après une consultation auprès de plusieurs entreprises (3 réponses : entreprises Darves-Blanc, Duverney et Jamen), le conseil municipal de Saint-Alban a concédé son déneigement à Serge Darves-Blanc qui a fourni la meilleure offre. Le contrat prévoit « *une intervention dès que la quantité de neige atteint 7 cm ou en cas de verglas afin que les routes soient praticables pour 6 heures du matin* ». L'entreprise Serge Darves-Blanc dispose de 2 engins, pour les chemins à l'intérieur des hameaux et pour les parkings et les routes. Elle est entrée en fonction pour la première fois le 27 décembre avec un employé de chez Duverney (qui est dans le marché sous traitant de Serge Darves-Blanc) et les routes ont été « *remarquablement déneigées* ».

**Séance du 4 décembre 2014**

Absents : Gilberte Girard et Jean Bijasson.

Les comptes rendus des séances du conseil municipal du 23 et 31 octobre 2014 sont adoptés par 4 voix pour et une abstention (Patricia Valcke, absente excusée ces jours-là).

**1 – Conventions**

- Le conseil municipal adopte (4 voix pour et une abstention : Patricia Valcke, qui souhaite une durée limitée de conventionnement) une convention (de durée illimitée) fixant la répartition des dépenses de fonctionnement, d'investissement et de remboursement d'emprunts liées à l'école au prorata de la population Insee des deux communes villariches (soit 1/3 pour Saint-Alban). Devront être validés, si nécessaire, par les deux communes : le recrutement ou la modification du temps de travail des personnels, les décisions

de travaux d'entretien et d'achats de mobiliers, le changement d'affectation éventuel du bâtiment.

- Une convention d'encadrement de loisirs éducatifs a été signée entre les communes de Saint-Colomban et de Saint-Alban et Claire Martin-Cocher (Lachal), pour l'année scolaire 2014-2015, afin de permettre dès début septembre l'organisation du temps scolaire.
- La commune de Saint-Alban participera aux navettes de ski qui aux vacances de Noël et de février desservent les hameaux vers la station, une fois par jour et par semaine de vacances sauf le samedi. Pendant les congés de février, la nécessité d'une seconde navette sera déterminée en fonction des estimations des taux de réservation dans la station. Le financement sera réparti selon la population DGF de chaque commune. Le conseil municipal valide cette participation pour l'hiver 2014-2015 et souhaite que la navette

desserve aussi le hameau du Premier-Villard.

**2 – Subventions**

Quatorze demandes sont parvenues en mairie pour l'année 2014 (outre celle accordée – 500 euros – à l'AFPI). Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 100 euros à l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards (porteuse de l'animation Téléthon du 6 décembre) ; d'accorder au Secours catholique du canton de La Chambre, qui a fourni son bilan financier 2013 et précisé le nombre et le montant des aides accordées aux familles du canton, une subvention dont le montant sera déterminé ultérieurement ; de demander leur bilan financier aux associations intervenant directement sur la vallée des Villards (Patrimoine et culture, ACCA de Saint-Alban, Club des sports des Villards) avant prise de décision. Enfin, le conseil

*Lire la suite page 16*

**JD TRAVAUX CHARPENTE**  
JULIEN DONDA  
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE  
Le Martini  
73130  
SAINT-COLOMBAN DES VILLARDS  
Tél : 06.78.39.64.29  
julien.donda@wanadoo.fr



**Robert RICHARD**  
**TAXI JOUR ET NUIT**  
73130 SAINT-MARIE-DE-CUINES  
Tél. 04 79 59 48 78  
Port. 06 60 07 53 77 ou 06 61 50 23 83

**Laurent MARTIN-COCHER**  
Chauffage - Sanitaire - Climatatisation  
Solaire - Energies renouvelables  
Ventilation - Vmc  
Le Pont - 73130 St-Colomban  
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11



**la mure bianco**  
Combustibles - carburants - lubrifiants nettoyage de cuves  
- entretien chauffage  
TOTAL  
PONTAMAFREY  
04 79 83 40 38




## Comptes rendus des conseils Saint-Alban

Suite de la page 15

municipal repousse pour l'année 2014 les demandes d'associations n'intervenant pas directement sur la vallée des Villards.

### 3 – Budget

Le conseil municipal mandate Nicole Roche, conseillère municipale déléguée aux finances, et Jacqueline Dupenloup pour effectuer diverses décisions modificatives budgétaires, et notamment celles dues à l'extension de la CCVG et à la restitution de charges à la commune de Saint-Alban, soit en recettes : mensualisation de l'attribution mensuelle de compensation pendant 9 mois, soit 200 297,25 €, vente d'une case de columbarium (900 euros), vente de terrain, etc. ; en dépenses, pour l'année 2014 : 218 294,34 € (dont 106 670,07 € dus à la 4C et 30 547 euros au Sivav).

### 4 – Déneigement

(Lire page 15)

### 5 – Piste du Merlet

Suite à la requête portée devant le tribunal administratif de Grenoble par Maurice Darves-Bornoz qui remet en cause la légalité de l'arrêté du 8 août 2014 sur la circulation sur la piste de la combe du Merlet, en particulier en son 2<sup>e</sup> tiret de l'article 2, autorisant la circulation aux personnes autorisées venant chercher un laissez-passer en mairie (propriétaires de bâtis) pour la portion entre l'Échaut et La Loze (la mention « propriétaires de bâtis » crée d'après lui des « discriminations locales »), Jacqueline Dupenloup explique que le conseil avait adopté l'arrêté du 8 août 2014 pour répondre aux exigences du code de l'environnement en limitant la circulation dans la combe et permettre l'entretien des bâtiments existants. Elle indique aussi qu'elle ne

souhaite pas enliser la commune dans des procédures juridiques coûteuses en temps, en énergie, en finances. Elle répondra donc à la contestation de la légalité de l'arrêté municipal du 8 août sans recourir à l'aide d'un avocat. Dans le même esprit, puisque l'arrêté du 8 août est jugé discriminatoire par un habitant de la commune, elle l'abroge ce jour et adopte un nouvel arrêté, dans lequel l'expression « propriétaire de bâtis » est supprimée. L'arrêté pris ce jour autorise donc la circulation dans la combe du Merlet aux exploitants agricoles, aux riverains et aux véhicules utilisés pour des besoins de service public. Par ailleurs, Michel Darves-Blanc et Rosette Cordel demandent à être exonérés de l'amende qui leur a été infligée dans leur contentieux contre la commune au sujet de l'accès à leurs propriétés dans la combe du Merlet (arrêt du 20 février 2014). Vérification faite auprès du comptable du Trésor public, cette exonération n'est pas envisageable.

### 6 – Questions diverses

Le conseil municipal :

- accepte l'attribution de l'indemnité de conseil au comptable du Trésor de la perception de La Chambre, pour un montant de 391,55 € en 2014 ;
- confirme l'adhésion de la commune à la convention de participation pour le risque « prévoyance » au bénéfice de ses agents territoriaux (participation communale de 15 euros brut par mois et par agent à temps plein qui adhérerait au contrat de prévoyance complémentaire proposé) ;
- est informé de plusieurs démarches faites préalablement au lancement de la

consultation d'architectes demandée par le conseil municipal pour l'aménagement des bâtiments du Chef-Lieu : de la lettre au président du Syndicat du pays de Maurienne signalant qu'un projet de réhabilitation du gîte Les Jouvrières allait démarquer ; de la prise de contact avec la chargée de mission de Maurienne Tourisme pour ce type de projet ; de la prise de contact avec Espace Belledonne pour l'inscription du projet au programme Leader si la candidature de l'association est retenue début 2015 ;

- prend connaissance de la nouvelle représentation des communes au sein du conseil communautaire (lire page 13) ;
- décide que les facturations des usagers de la chaufferie seront faites selon la périodicité suivante afin d'établir des paiements par tiers : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars (facture en avril), du 1<sup>er</sup> avril au 15 septembre (facture en octobre), du 15 septembre au 31 décembre (facture en janvier). Après vérification des relevés de facturation, il apparaît que le gérant du Triandou avait à charge l'abonnement de l'appartement communal, perçu par ailleurs de façon forfaitaire, ainsi que l'abonnement d'un appartement du presbytère géré par la CCVG. Une régularisation de 1 297,40 € sera faite.

- appuie diverses démarches visant le trafic de poids lourds dans la vallée de la Maurienne, la ligne SNCF Chambéry-Modane (lire ci-contre), et la délibération proposée par l'Association des maires ruraux de Savoie pour s'opposer à la suppression du conseil général. En fin de réunion, il est demandé qu'un arrêté de circulation soit pris rappelant l'interdiction de stationner sur la voirie communale (gêne particulière en période hivernale pour le déneigement).

### 2 - Questions diverses

Le conseil est informé :

- des travaux du conseil communautaire de la 4C du 8 décembre 2014 (lire page 13) ;
- que le 11 décembre, M<sup>e</sup> Delaire a rencontré les maires des 3 communes de l'ex-CCVG et confirmé, selon lui, la validité juridique de la création d'un syndicat intercommunal à vocation multiple (Sivom) entre les communes de Saint-Colomban-des-Villards et de Saint-Alban-des-Villards. Pour la question du centre équestre, ce Sivom passerait une convention avec la commune de Saintes-Marie-de-Cuines. M<sup>e</sup> Delaire va maintenant procéder à la deuxième tranche de sa mission, qui porte sur les conséquences financières et fiscales de cette situation.

- que l'agent technique communal a placé dans les hameaux des poubelles à sel mises à la disposition des habitants. Elles seront autant que possible transportées vers les abris-poubelles plutôt que laissées en bord de parking.

## SNCF

### Mobilisation pour la ligne, et la gare de Saint-Avre

Le conseil municipal de Saint-Alban (réunion du 4 décembre 2014) a apporté son soutien à la pétition lancée par l'Association des usagers de la ligne 53 qui protestent contre les nouveaux horaires d'hiver 2015 des TER qui partent de Modane, en direction de Chambéry, 20 min plus tôt le matin, et qui repartent de Chambéry, en direction de Modane, 20 min plus tard le soir. « Cette modification impacte des habitants de la commune qui voyagent en train pour se rendre au travail. »

En 2013, selon une statistique tirée des ventes SNCF, si le trafic régional (en volume de voyages) a baissé de - 0,1 %, la fréquentation de la ligne Chambéry-Modane a augmenté de 2,2 % pour s'établir à 407 652 voyages (origine et destination à l'intérieur de la ligne). Le nombre de voyages par jour pour la gare de Saint-Avre est de 241 (+ 15 % par rapport à 2012), légèrement devant Aiguebelle (210, + 5 %) mais loin derrière Saint-Michel (351), Modane (384) et Saint-Jean (1 095) qui sont stables par rapport à 2012. Seule la gare de Chamousset est en net recul (- 12 %). Toujours selon cette statistique, présentée le 21 mai 2014 au comité de ligne, la ponctualité de la ligne des trains en heure de pointe est estimée à 79,6 %.

En 2015, des changements d'horaires et de temps de correspondance sont attendus sur cette ligne comme conséquences de l'évolution de la trame nationale Réseau ferré de France sur la desserte Chambéry-Modane. Par ailleurs, en termes de correspondance, la priorité sera donnée (en conformité avec les orientations régionales) aux liaisons avec les grandes agglomérations (Lyon et Grenoble). La coupure à Chambéry de la relation Modane-Lyon introduite, au service 2014, sera maintenue. Pour le service 2015, le cahier des charges que la Région a adressé à la SNCF contient deux points : permettre un aller et un retour le samedi avec Chambéry les week-ends d'hiver (avec amélioration de la desserte des gares de Chamousset, Épière et Aiguebelle) ; assurer une offre de substitution adaptée aux personnes à mobilité réduite qui se rendent dans le centre de Saint-Avre.

Concernant le projet d'aménagement des abords de la gare de Saint-Avre, le rapport du comité de ligne indique : « en attente »...

Depuis presque une dizaine d'années 8 projets ont été proposés à la région Rhône-Alpes pour réaménager la gare de Saint-Avre. Elle en a repoussé sept d'entre eux (le plus coûteux se chiffrait à quelque 6 millions d'euros). Le dernier présenté avoisinerait les 1,8 million d'euros. Suite à une réunion début décembre entre Éliane Giraud, conseillère régionale, vice-présidente du conseil régional déléguée aux transports, déplacements et infrastructures, et une délégation de la 4C (Christian Rochette, Jean-Louis Portaz, Simon Pouchoulin, maire de Saint-Avre, et Yves Durbet, président du SPM), il semblerait que ce projet soit en passe d'être pris en considération.

Une nouvelle rencontre est prévue avec la SNCF, la direction d'Arkéma et Territoire de développement local Maurienne (sur la question de la sécurité des voyageurs) pour faire avancer ce projet dont Christian Rochette pense qu'il doit être porté par la 4C, les élus espérant que son coût puisse être pris, en partie, en charge par le financement du projet de TGV Lyon-Turin.



■ La gare de Saint-Avre au début du XX<sup>e</sup> siècle.

## ■ BRÈVE

➔ **SANTÉ PUBLIQUE.** A Saint-Colomban, en 2014, la qualité de l'eau potable du réseau alimenté par le réservoir des Roches a été contrôlée 6 fois (la dernière le 7 octobre). A chaque fois, cette eau a été jugée « conforme aux limites de qualité en vigueur ». Sauf pour les prélèvements effectués le 18 août où l'eau était « non conforme aux exigences de qualité en vigueur », n'étant pas en « conformité bactériologique ». A Saint-Alban (5 analyses), l'eau a toujours été « conforme aux limites de qualité en vigueur ».

### Séance du 12 décembre 2014

Absent : Daniel Quézel-Ambrunaz (procuration à Nicole Roche).

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 4 décembre 2014 est adopté (6 voix pour et une abstention : Gilberte Girard, absente excusée à cette réunion) avec deux modifications : l'expression « vente de case » de columbarium sera remplacé par « concession » de columbarium ; il sera également précisé que le principe d'une subvention au Secours catholique du canton sera acté mais que son montant sera déterminé ultérieurement. Par ailleurs, après discussion, les votes seront détaillés nominativement dans les comptes rendus.

### 1 - Employé technique

Suite à l'annonce publiée sur le site de la fonction publique territoriale, 13 candidatures ont été reçues dont 3 émanant de personnels titulaires de la fonction

publique. Le conseil est informé que le poste sera pourvu par Johnny Unger, nommé par arrêté adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe stagiaire, à temps complet, à compter du 17 décembre 2014 pour une durée d'un an. M. Unger est jusqu'au 16 décembre personnel communal en CDD. Son indice de rémunération actuel sera maintenu, et il relèvera du régime indemnitaire prévu par la délibération du conseil municipal du 17 septembre dernier (IEMP et IAT). En cas d'absence de M. Unger entre le 17 décembre 2014 et le 30 mars 2015, un avenant sera ajouté au contrat de déneigement signé avec l'entreprise Darves-Blanc afin que le salage des voies et parkings communaux soit assuré, si besoin impératif, à partir de 7 h 30 le matin.

Enfin, le conseil adopte une délibération autorisant le versement à M. Unger des indemnités horaires pour travaux supplémentaires : elles peuvent être nécessaires en particulier en période hivernale.

SAINT-COLOMBAN

Séance du 17 octobre 2014

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment du bouclage de ce numéro (29 décembre 2014), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*.]

Absents : Marcel Malburet (procuration à Pierre-Yves Bonnavard) et Patrick Martin-Fardon.

**1 – Emprunts**

Le 2 juin 2014, le conseil de la communauté de communes du canton de La Chambre (4C) a décidé de transférer à la commune de Saint-Colomban-des-Villardards, au 1<sup>er</sup> avril 2014, les emprunts contractés par l'ex-CCVG à La Banque postale (capital dû au 31 mars 2014 : 336 300 euros), au Crédit agricole des Savoie (capital dû au 31 mars 2014 : 864 510 euros), et à la Caisse française de financement local (capital dû au 31 mars 2014 : 1 622 017 euros). Le conseil municipal approuve ces transferts et le règlement des échéances trimestrielles 2014 de l'emprunt de La Banque postale. Les modalités de paiement de ces échéances seront revues pour l'année 2015 (*sur ces questions financières lire page 11*).

**2 – Subventions**

Après avoir versé des avances de trésorerie à l'office de tourisme de Saint-Colomban (33 000 euros), le conseil municipal décide de lui attribuer un complément de 81 000 euros.

Le conseil municipal repousse l'examen de la demande de subvention adressée par l'Association foncière pastorale (AFPI), le temps d'éclaircir la situation financière de cette association (*lire page 10*).

**3 – Employés territoriaux**

Le conseil municipal décide :

- de participer à hauteur de 13,50 € par mois et par agent (en équivalent temps plein) au financement de la couverture du risque « prévoyance » des employés territoriaux ;
- de recruter sans délai une personne en CDD à temps complet (35 heures par semaine) suite à des arrêts de travail au secrétariat de la mairie.

**4 – Taxe de séjour**

Instaurée par l'ex-CCVG, la taxe de séjour est encaissée par la Maison du tourisme au profil du budget communal. Désormais c'est au conseil municipal d'en fixer les tarifs. Celui-ci décide de les maintenir inchangés, soit (par nuitée et par personne) : 0,20 € pour le

camping et 0,50 € pour tous les autres d'hébergements.

**5 – Centre équestre**

Le conseil municipal décide de repousser l'examen de la demande de Valérie Favre-Teylaz et Lionel Girard qui désirent louer les box du centre équestre (Épalus) pour y héberger 2 chevaux cet hiver, le temps qu'un point soit fait sur l'utilisation du site qui sert actuellement de lieu de stockage pour du matériel communal, associatifs et privés...

**6 – Parking de Lachal**

Suite au recours déposé par Jean-Jacques Tronel contre l'échange, avec Ségolène Coin, d'une partie du parking communal de Lachal (décision du conseil municipal du 28 septembre 2012), le conseil municipal décide de ne plus prendre d'avocat et de ne plus se défendre dans cette affaire.

**7 – Questions diverses**

- Le conseil municipal diffère sa décision au sujet de son droit de préemption suite à une transaction entre les conjoints Favre-Bonté et Daniel Émieux, à Lachal, compte tenu de l'emplacement du terrain concerné situé en bordure d'une voie communale.

- Le conseil municipal prend connaissance de l'ouverture de la résidence du Mollaret (le 20 décembre 2014, 244 lits gérés par Goélia) ; que la Maison du tourisme accueillera une stagiaire (Laura Martin-Cocher) durant 3 semaines, du 3 au 21 novembre prochain ; du bilan positif établi par le poste de secours du Clos pour la saison estivale ; qu'une borne Internet va être installée dans l'agence postale.

En fin de réunion, Emmanuel Bellot-Mauroz indique que pour assurer l'étanchéité du chalet ONF, c'est la société Nardin qui a été retenue (4 271 euros), et que, pour la réparation de la porte de la résidence de La Perrière, le devis de l'Entreprise Kone est de 4 100 euros HT. Il est suggéré d'installer une porte manuelle compte tenu de la répétition des pannes. Enfin, il indique que les services de la Direction départementale des territoires demandent que soit donné un nom aux voies communales. Les conseillers municipaux se répartissent la tâche par hameau. Gilbert Pautasso signale, lui, qu'il a été interpellé au sujet d'un terrain qui doit être exproprié. La commission communale « travaux, vie quotidienne » débattrait prochainement de ce problème.

Enfin, Christian Martin-Fardon informe le conseil municipal qu'il est propriétaire, en indivision, d'un terrain à Lachenal qui serait susceptible d'intéresser la commune.

Séance du 21 novembre 2014

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment du bouclage de ce numéro (29 décembre 2014), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*.]

Le conseil municipal a d'abord adopté le compte rendu de la réunion du 19 septembre 2014, celui de la réunion du 17 octobre n'étant pas rédigé.

**1 – Transferts de charges**

Le conseil municipal :

- accepte le transfert des contrats liés aux charges de fonctionnement qui étaient établis au nom de l'ex-CCVG (assurances, école, électricité pour des bâtiments publics, matériels pour les services techniques, etc.) et sont reprises par la commune ;

- adopte la convention établie avec la commune de Saint-Alban au sujet des charges transférées à la commune de Saint-Colomban concernant l'école. Cette convention fixe la participation de Saint-Alban à 1/3. Ce même pourcentage devrait être appliqué pour la participation de cette commune aux charges liées aux emprunts qui seront transférés.

**2 – Employés territoriaux**

Les employés communautaires de l'ex-CCVG bénéficiaient d'un régime indemnitaire. Le conseil accepte que ces employés, désormais employés communaux, bénéficient du même régime indemnitaire, à savoir, pour Jean-Baptiste Brosson : d'une indemnité d'administration et de technicité (IAT) et d'une indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP), et pour Stéphane Bozon : d'une IAT. Comme l'exige désormais la loi, ces indemnités seront versées mensuellement (IAT : 77 euros, et IEMP : 190 euros).

**3 – Frais de secours sur les pistes**

Le conseil adopte les frais de secours sur les pistes établis par la Satvac : accompagnement/front de neige : 59 euros (au bas des pistes) ou 175 euros (au cabinet médical) ; zone rapprochée : 210 euros (326 euros) ; zone éloignée : 361 euros (477 euros) ; hors-piste : 714 euros (830 euros). Pour les secours hors-piste, secteurs éloignés, caravanes de secours, recherches de nuit, les coûts horaires sont : pisteur secouriste (47 euros), engin de damage (173 euros, chauffeur compris), motoneige (74 euros, chauffeur compris), véhicule 4X4 (79 euros, chauffeur compris). Les secours suivis d'une intervention hélicoptérée avec pis-

teurs : 389 euros (hélicoptère sur piste) ou 499 euros (hélicoptère hors-piste). Par ailleurs, pour le transport des blessés vers les hôpitaux, le conseil choisit, dans l'ordre, les ambulances Roux (185 euros), les ambulances Vanoise (200 euros) et SDIS (303 euros), et les hélicoptères de la SAF (55 euros la minute).

**4 – Sirtomm**

Le conseil municipal adopte les nouveaux statuts du Sirtomm qui prennent en compte la suppression dans les collectivités adhérentes de la CCVG (devenue 4C, qui n'a pas repris la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés »), des communes de Montricher-Albanne et Pontamafrey-Montpascal (qui intègrent la communauté de communes Cœur de Maurienne) et de la commune d'Épierre (qui intègre la communauté de communes Porte de Maurienne), la modification dans les collectivités adhérentes (le Syndicat intercommunal du canton de Modane devenant communauté de communes Terra Modana), et l'ajout des communes de Sainte-Marie-de-Cuines, Saint-Alban, et Saint-Colomban.

**5 – Questions diverses**

Le conseil municipal :

- décide, pour des raisons d'économie, de réduire l'éclairage public en le supprimant de 0 h 30 à 4 h 30 à l'extérieur des hameaux ;
- autorise la commune de Saint-Alban à prendre du sel pour son déneigement dans le stock

entreposé dans la déchetterie. La gestion de ces stocks sera faite par la commune de Saint-Alban qui participera au coût à hauteur de 25 % ;

- octroie une subvention de 100 euros à l'Association des Villarins et amis des Villards pour le Téléthon 2014 ;

- accepte un devis de 1 600 euros pour un bornage visant à régulariser l'emplacement d'un coffret électrique actuellement sur un emplacement privé (Nantchenu) ;

- repousse à janvier toute décision quant à la reconduction de la fête du col en 2015 ;

- prend connaissance d'un projet d'implantation d'un espace ski de randonnée (*lire ci-dessous*) ;

- sollicite une nouvelle subvention pour le projet d'une fumière (au titre des dotations 2015) ;

- maintient le principe d'une navette de ski (une par jour sauf le samedi pour les semaines de Noël et jour de l'An, et les 4 semaines de février ; une supplémentaire en fonction des taux de remplissage). Ce trafic assuré par Faure Savoie est pris en charge par les communes villarinchines sur la base des populations DGF soit 61 % pour Saint-Colomban (567 h) ;

- est informé qu'une convention va être passée avec la Satvac pour la prise en charge des forfaits de ski à tarif réduit pour les élèves de l'école ;

- accepte d'offrir 3 séjours d'une semaine pour 4 personnes (valable 1 an) pour un jeu promotionnel dans le magazine *Maxi*.

SAINT-COLOMBAN

Un équipement ambitieux pour le ski de randonnée

Le projet présenté le 21 novembre au conseil municipal par Sandrine Ramos Camacho viserait à créer un « espace de ski de randonnée » dans la vallée des Villards, un concept créé (et déposé) par l'association « Station de trail de Saint-Pierre-de-Chartreuse ». Chaque espace qui s'ouvre fait partie du réseau des espaces de ski de randonnée déjà existant et doit respecter des règles précises « de conception et de mise en place, de licences, et de gestion une fois l'espace ski de randonnée constitué ».

Valable pour une durée de 3 ans reconductible, l'espace de Saint-Colomban bénéficierait d'une « exclusivité territoriale d'implantation d'une structure de même nature sur l'ensemble du territoire de la vallée des Villard, le secteur du col de la Madeleine ainsi que la massif de la Lauzière, la vallée de la Maurienne depuis son origine, à Aiton, jusqu'à Modane, durant la durée du contrat ».

Tous les espaces doivent présenter 1 à 3 parcours balisés d'initiation (de faible dénivelé : 500 ou 800 m) ; un espace d'entraînement à la recherche des victimes d'avalanches, avec mise à disposition du public de kits sécurité (DVA, pelle, sonde) ; la présentation d'itinéraires de ski de montagne sous forme de topos ; l'utilisation de la charte graphique « Espace ski de randonnée » pour un balisage homogène ; un espace d'accueil et de présentation ; l'usage du site Internet « Espace ski de rando ». Ne sont pas obligatoires, mais conseillées, les possibilités de mettre en place une location de packs « skis de rando » par exemple, par l'intermédiaire d'un partenariat avec des commerces de location et une plate-forme de test de produits. Le concept est assez ouvert pour s'adapter aux impératifs locaux de chaque espace créé qui peut ainsi proposer plus de services. Il est fortement conseillé de situer ces parcours à proximité du domaine skiable, afin que

les skieurs de niveau moyen puissent redescendre par les pistes du domaine de ski alpin et que les parcours soient, de fait, sécurisés par rapport aux risques d'avalanche. D'autres contraintes concernent le balisage, l'information, les tarifs. Hors dépenses de communication, le coût d'implantation de cette installation serait de 36 000 euros HT et la redevance annuelle de 2 000 euros.

**VERNIER Frères**  
 • Génie Civil  
 • Travaux en montagne  
 • Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44  
 Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

**CHIANALE FILS**  
 Chauffage - Sanitaire - Serrurerie  
 Reproduction de toutes clés  
 Gaz Butane - Propane - toutes marques  
 Vente de fers au détail  
 Campingaz  
 73130 St-Etienne-de-Cuines  
 Tél. 04 79 56 23 84

**ALP.SOL**  
 Société Jean-Claude Martin-Cocher  
 Revêtements de Sols  
 5, rue des Nouvelles  
 74000 Annecy Tél. 04 50 57 12 05

## NAISSANCES

• Le 5 août 2014 à Dreux, de *Gabriel*, fils de Bruno et Catherine **Dobelli**, et petits-fils de Jacques et Isabelle **Girard** (Les Roches).

• Le 18 octobre 2014 à Saint-Jean-de-Maurienne, de *Kelly*, fille de Christelle **Prisme** et Johnny **Unger** (Lachenal).

## DÉCÈS

• De Mme Catherine **Didier** née **Émieux** (Lachal), le 29 septembre 2014 à Caluire-et-Cuire (62 ans).

• De M. Guy **Martin-Garin** (Lachenal, Le Bessay), le 3 octobre 2014 à Chambéry (65 ans).

• De Mme Chantal **Gonnot** née **Watre** (Lachenal), le 23 octobre 2014 à Pierre-Bénite (Rhône) (64 ans).

• De Mme Simone **Tardy** née **Barrel** (La Pierre), le 26 octobre 2014 à La Chambre (80 ans).

• De M. Joseph **Blanc** (Saint-Étienne-de-Cuines), le 7 décembre 2014 à Chambéry (65 ans)

[*Originaire d'Albertville, Joseph Blanc est arrivé à Saint-Étienne-de-Cuines pour prendre les fonctions de gestionnaire au collège. Très vite, il s'intéresse à la vie publique locale et devient en 1983 conseiller municipal dans un conseil dont le maire est Georges Bozon-Viaille, originaire de Valmaure, aujourd'hui décédé. En 1989, Joseph Blanc est réélu et devient maire. Il le restera jusqu'à son décès qui intervient quelques mois seulement après avoir entamé un 5<sup>e</sup> mandat. Le 16 décembre, la municipalité de Saint-Étienne-de-Cuines et son nouveau maire, Dominique Lazzaro, lui ont rendu hommage dans la salle polyvalente en présence de quelque 300 personnes et de nombreuses personnalités du monde humanitaire, associatif, et politique dont*

*Béatrice Santais, députée de la circonscription, qui a souligné combien Joseph Blanc était un « homme de conviction, de caractère, parfois bourru, un défenseur de la mise en commun dont l'esquive et le faux-semblant ne faisaient pas partie de son vocabulaire ». Irénée Grange (association des demandeurs d'asile) a rappelé l'accueil réservé avec beaucoup d'humilité par Joseph Blanc et son épouse à une famille d'immigrés déracinés, réfugiés politiques condamnés dans leur pays et menacés d'expulsion. Un geste fort, révélateur de la « grandeur d'âme du disparu ». Étaient également présents Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, et Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban. Dans son témoignage, cette dernière a rappelé que Joseph Blanc avait travaillé avec plusieurs maires de Saint-Alban. « Entre Saint-Étienne-de-Cuines et Saint-Alban, il y a toujours eu la force d'un torrent et, tout là-haut, un alpage et un lac magnifique où les eaux se mélangent sans trop savoir bien sûr de quelle commune elles sont. De ce torrent des Reisses, limite entre deux territoires, est né le projet commun d'une microcentrale. » Un partenariat intercommunal qui avait aussi permis la piste du Monthyon et une entente sur la question scolaire. « Avec Jo, ce type de démarche était possible, car il savait coopérer. Je crois que l'intercommunalité, pour lui, c'était vraiment l'entraide, dans le respect de chaque partenaire. (...) Je n'oublierai pas son attitude la première fois où l'administration de l'Éducation nationale nous a proposé de faire descendre, des Villards vers Saint-Étienne-de-Cuines, nos élèves (...). « Ce qu'il faut savoir, m'a dit alors Jo, c'est ce qui est bon pour ces enfants, pour leur école, pour votre vallée. Vous êtes les mieux placés pour en juger, les gens de là-haut. Votre décision sera la nôtre ». En l'occurrence, pouvait-on dire mieux ? Je ne pense pas. »]*

## PETITE ANNONCE

• Une personne originaire de Saint-Colomban met en vente deux croix plates des Villards « provenant de son patrimoine familial ». L'une, de 12,2 cm de hauteur et 11,2 cm de largeur, est gravée des initiales « PH. F. T. » ; l'autre, plus petite, de 7 cm de hauteur et 6 cm de largeur, est gravée de l'acronyme « INRI » (*Jesus Nazarenus Rex Iudæorum* : Jésus le Nazaréen, roi des Juifs). Ces deux croix, reproduites ci-dessous (*échelles respectées*), comportent le cœur habituel. Prix à débattre. Téléphoner au 06-83-25-54-07.



## ■ BRÈVES

➔ **AGENCE POSTALE.** La Commission départementale de présence postale territoriale a retenue l'agence postale communale (APC) de Saint-Colomban pour être équipée, parmi les toutes premières, d'une tablette numérique. Cette installation, prise en charge par La Poste, entre dans un plan d'accès au numérique visant à équiper dans les 3 ans toutes les APC rurales de France. Ces tablettes de marque Samsung Galaxy Tab seront connectées au réseau Internet par wifi ou 3G. Elles permettront, outre l'accès aux services de la poste, l'accès aux services publics (sécurité sociale, allocations familiales, pôle emploi, site Internet des mairies, de la Maison du tourisme, etc.). Les agents des APC vont recevoir une formation pour assister les utilisateurs et une hot-line est même dédiée à ce projet. Dans une lettre adressée à la mairie de Saint-Colomban, fin septembre 2014, la Direction régionale de la Poste précisait que l'agence

postale « sera équipée à court terme » dans « un mobilier adapté aux locaux ». A ce propos, il faut espérer qu'on aura remédié à l'absence d'une tablette qui serait bien utile pour prendre note des informations obtenues. Une imprimante serait assurément nécessaire... – (C. Mayoux.)

➔ **CLUB DES SPORTS.** Le 17 janvier, sur la piste de La Pierre, le Club des sports des Villards organisera l'épreuve de la Coupe de bronze Maurienne pour les U14 (enfants âgés de 12 et 13 ans), et le 7 février, sur la piste de l'Ormet, se déroulera le grand prix des Villards (mémorial Jean-Noël-Favre-Bonté). Ces courses sont ouvertes aux licenciés de la Fédération française de ski. Le club organisera également, en nocturne, des géants (« des courses ludiques ») ouverts à tous les 12 et 19 février (ces épreuves compteront pour l'attribution des « flèches »), et le 26 février et le 5 mars. Enfin, au printemps, sur une pente dans la montée du col du Glandon, le Club des sports des Villards organisera la fameuse course du 1<sup>er</sup> mai.

## ■ RECTIFICATIF

• Dans l'article sur la matinée du 15-Août, intitulé : « Matinée : des scouts à la rescousse », publié dans *Le Petit Villarin* numéro 169 (septembre 2014), l'auteur Yves Morel cite le *motu proprio* de Benoît XVI et indique comme date de sa publication : 1997. En réalité cette bulle pontificale a été promulguée en 2007. En 1997, le pape n'était pas Benoît XVI mais Jean-Paul II. *Errare humanum est...*

## LE PETIT VILLARIN

PUBLICATION TRIMESTRIELLE  
Numéro CPPAP : 0715 G 79863  
Numéro ISSN : 1140-5473

SIÈGE :

Maison des associations  
73130 – Saint-Colomban-des-Villards

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves (04-79-59-46-13),

Christophe Mayoux

(Courriel : c.mayoux@laposte.net),

Ginette Paret (04-79-56-37-04)

Emmanuel Tronel-Peyroz

(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

ABONNEMENTS ET DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz

19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille

(09-51-40-38-39)

COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio

Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin n° 1357-38 M

Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier

(04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 8,50 €.

## SOMMAIRE

### NUMÉRO 170 DÉCEMBRE 2014

PAGE 2 :

- Les animations hivernales.
- Ouverture du domaine skiable.

PAGE 3 :

- La résidence du Mollaret mise en service. • Boulangerie.

PAGE 4 :

- Office de tourisme : bilan de l'été.

PAGE 5 :

- Tour de France. • PNR.

- Chantal Frasse-Sombet quitte l'OT.

PAGE 6 :

- Patrimoine et culture.

- Commémorations du 11-Novembre.

PAGE 7 :

- Repas des Anciens.

- Téléthon. • Chorale.

PAGES 8 ET 9 :

- Histoire : petits récits des désordres ordinaires (III).

PAGE 10 :

- Pompiers. • Pastoralisme. • Brèves.

PAGE 11 :

- Les finances communales.

- L'état de la dette. • Transports.

PAGES 12 À 17 :

- Comptes rendus des conseils.

PAGE 13 :

- Nouvelle répartition des sièges à la communauté de communes.

PAGE 14 :

- Développer l'accueil touristique.

PAGE 16 :

- SNCF : soutien à la ligne Maurienne.

PAGE 18 :

- Carnet. • Carnet du centenaire.

- Petite annonce. • Rectificatif.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

• par voie postale :

**Le Petit Villarin**

21, rue Albert-Dubout

34130 – Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

• par courriel :

**lepetitvillarin@wanadoo.fr**

Dans tous les cas, nom, adresse et

numéro de téléphone des auteurs

doivent accompagner ces envois.